



Rapport annuel de gestion **2011-2012**

Ministère du Conseil exécutif

Québec 

Rapport annuel de gestion **2011-2012**

Ministère du Conseil exécutif

La présente publication a été rédigée et produite par le ministère du Conseil exécutif.

Dépôt légal – 2012

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-66344-7 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-66345-4 (version électronique)

ISSN 1709-6227

© **Gouvernement du Québec, 2012**

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de gestion du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice financier 2011-2012. Ce rapport rend compte des résultats atteints par le ministère du Conseil exécutif et de ses principales réalisations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La première ministre,

Pauline Marois

Québec, novembre 2012

Madame Pauline Marois
Première ministre
Ministère du Conseil exécutif
Québec

Madame la Première Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2011-2012* du ministère du Conseil exécutif. Ce rapport couvre chacun des volets de la mission du ministère du Conseil exécutif, soit le soutien et le conseil au gouvernement dans l'élaboration et dans la réalisation de son programme d'action, le soutien à l'exercice des responsabilités ministérielles à l'égard de la jeunesse, des affaires intergouvernementales canadiennes, de la francophonie canadienne, des affaires autochtones, de la réforme des institutions démocratiques, de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'allégement réglementaire, ainsi que la coordination des communications gouvernementales. Il fait état des résultats obtenus conformément aux engagements pris dans le *Plan stratégique 2009-2013*, dans la *Déclaration de services aux citoyens*, dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012*, ainsi que dans le *Plan d'action de développement durable 2008-2013*.

Le rapport rend compte des autres exigences auxquelles doit satisfaire le ministère du Conseil exécutif et découlant du cadre législatif gouvernemental.

Le rapport contient une déclaration de la direction du ministère du Conseil exécutif attestant de la fiabilité des données. La vérification interne du Secrétariat du Conseil du trésor a produit un rapport de validation dans le cadre de l'entente de services conclue à cette fin entre le Secrétariat et le ministère du Conseil exécutif.

Je vous prie d'agréer, Madame la Première Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif,

Jean St-Gelais

Québec, novembre 2012

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux.....	9
Déclaration sur la fiabilité des données de la direction du ministère du Conseil exécutif	11
Rapport de validation de la vérification interne	13
Introduction.....	15
Présentation générale.....	17
Sommaire des principaux résultats	21
Section 1 – Présentation des résultats en lien avec les engagements pris dans le <i>Plan stratégique 2009-2013</i> et dans le <i>Plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012</i> du ministère du Conseil exécutif.....	27
Orientation 1 Soutenir efficacement l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement.....	29
Orientation 2 Conduire une diplomatie proactive et cohérente au sein du Canada pour accroître l'influence du Québec.....	55
Orientation 3 Renforcer les liens entre les nations autochtones, le gouvernement du Québec et l'ensemble de la société	67
Section 2 – Présentation des résultats par rapport aux engagements pris dans la <i>Déclaration de services aux citoyens</i> du ministère du Conseil exécutif.....	81
Des services accessibles.....	83
Section 3 – Utilisation des ressources du ministère du Conseil exécutif	85
Les ressources humaines.....	87
Les ressources financières	91
Les ressources informationnelles.....	94
Les bonis au rendement	95
Section 4 – Autres exigences.....	97
Accès à l'égalité en emploi.....	99
Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels	104
Allégement réglementaire et administratif.....	106

Développement durable et changements climatiques	107
Égalité entre les femmes et les hommes	120
Emploi et qualité de la langue française	122
Mesures prises pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec	123
Plan d'action gouvernemental 2008-2013 La diversité : une valeur ajoutée 125	
Politique de financement des services publics.....	127

Annexes129

Annexe 1 – Composition des comités ministériels permanents au
31 mars 2012 130

Annexe 2 – Lois et règlements dont l'application est confiée au premier
ministre, au ministre responsable des Affaires intergouvernementales
canadiennes et de la Francophonie canadienne et ministre responsable de
la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information et
au ministre responsable des Affaires autochtones au 31 mars 2012..... 137

Annexe 3 – Organigramme du ministère du Conseil exécutif au
31 mars 2012 140

Liste des tableaux

Tableau 1 - Représentativité de diverses composantes de la société dans les nominations de l'Ordre national du Québec	49
Tableau 2 - Diverses interventions du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.....	59
Tableau 3 - Effectif en poste au 31 mars 2012	87
Tableau 4 - Effectif utilisé au 31 mars 2012	87
Tableau 5 - Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier	88
Tableau 6 - Utilisation du Programme d'aide aux employés par le personnel	89
Tableau 7 - Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champs d'activité	90
Tableau 8 - Dépenses du ministère du Conseil exécutif.....	92
Tableau 9 - Évolution des dépenses du ministère du Conseil exécutif.....	92
Tableau 10 - Débours planifiés et réels en ressources informationnelles pour la période 2011-2012	94
Tableau 11 - Nombre de projets en ressources informationnelles pour la période 2011-2012	94
Tableau 12 - Nombre de bonis au rendement pour la période 2011-2012	95
Tableau 13 - Accès à l'égalité en emploi	99
Tableau 14 - Nombre d'employés en place au 31 mars 2012	99
Tableau 15 - Nombre d'embauches de membres de groupes cibles, 2011-2012	100
Tableau 16 - Taux d'embauche global, en pourcentage, des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées.....	101
Tableau 17 - Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année.....	101
Tableau 18 - Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2012.....	102
Tableau 19 - Taux d'embauche des femmes par statut d'emploi, 2011-2012	102
Tableau 20 - Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2012.....	102

Tableau 21 - Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées.....	103
Tableau 22 - Nombre de personnes reflétant la diversité culturelle parmi les membres des conseils d'administration (à temps partiel) des organismes visés par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.....	126
Tableau 23 - Nombre de personnes reflétant la diversité culturelle parmi les titulaires d'un emploi supérieur (incluant les membres des conseils d'administration des organismes visés par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État).....	126
Graphique 1 - Programmes de soutien financier en matière de francophonie canadienne Répartition des projets par secteur d'activités 2011-2012	60

Déclaration sur la fiabilité des données de la direction du ministère du Conseil exécutif

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de la responsabilité du secrétaire général du Conseil exécutif et des membres de la direction. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport annuel de gestion et des contrôles afférents.

Le *Rapport annuel de gestion 2011-2012* du ministère du Conseil exécutif :

- décrit fidèlement la mission et la vision du ministère;
- présente les résultats obtenus conformément aux engagements pris dans le *Plan stratégique 2009-2013* et dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012*;
- présente les résultats des engagements formulés dans la *Déclaration de services aux citoyens*;
- rend compte des résultats obtenus conformément aux engagements pris dans le *Plan d'action de développement durable 2008-2013*.

À notre connaissance, les résultats et les explications contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2012.

Les membres de la direction

À la date de dépôt du présent rapport, soit en novembre 2012, les membres de la direction du ministère du Conseil exécutif étaient les suivants :

Jean St-Gelais

Secrétaire général et greffier du Conseil exécutif

Hubert Bolduc

Secrétaire général associé à la communication gouvernementale

Yves Castonguay

Secrétaire général associé aux affaires intergouvernementales canadiennes

Gilbert Charland

Secrétaire général associé aux institutions démocratiques et à la Participation citoyenne

Christian Dubois

Secrétaire général associé aux affaires autochtones

Carl Gauthier

Secrétaire général associé responsable du Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques

André Lavallée

Secrétaire général associé à la région métropolitaine

Danièle Montminy

Secrétaire générale associée à la législation

Madeleine Paulin

Secrétaire générale associée aux emplois supérieurs

Pierre Reid

Secrétaire général associé responsable du Secrétariat du Conseil exécutif

Robert Sauvé

Secrétaire général associé responsable du Comité ministériel de la prospérité et du développement régional, du Comité ministériel de la solidarité, du Comité ministériel de l'identité et du Comité ministériel de la région de la Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine

Josée Tremblay

Secrétaire générale associée à la Capitale-Nationale

Louis Sormany

Secrétaire adjoint à l'éthique et à la législation

Josette Legrand

Directrice générale de l'administration

Rapport de validation de la vérification interne

Monsieur Jean St-Gelais
Secrétaire général du Conseil exécutif
Québec

Monsieur le secrétaire général,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans les sections 1, 3 et 4 ainsi que dans les annexes du *Rapport annuel de gestion 2011-2012* du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice terminé le 31 mars 2012. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de l'information incombe à la direction du ministère. La nôtre consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous appuyant sur le travail accompli au cours de notre examen.

Notre examen s'est appuyé sur les cadres de référence généralement utilisés en vérification interne. Nos travaux ont donc consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les informations contenues dans les sections 1, 3 et 4 ainsi que dans les annexes du *Rapport annuel de gestion 2011-2012* du ministère du Conseil exécutif ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérentes.

Par ailleurs, nous avons pris connaissance des autres informations présentées dans le rapport annuel de gestion et nous n'avons pas relevé d'incohérence entre ces informations et celles qui ont fait l'objet de notre examen.

Anne DeBlois, CPA, CA

Directrice de la vérification interne
Secrétariat du Conseil du trésor

Québec, novembre 2012

Introduction

Le *Rapport annuel de gestion 2011-2012* a pour objet de rendre compte de façon rigoureuse et transparente des réalisations du ministère du Conseil exécutif et des résultats obtenus au cours de l'exercice allant du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

On trouvera en préambule du rapport une courte présentation du ministère ainsi qu'un sommaire des principaux résultats.

Le rapport proprement dit s'articule en quatre sections :

- **La première section** est consacrée aux **résultats** obtenus en lien avec les engagements pris dans le *Plan stratégique 2009-2013*, pour chacune des trois orientations alors retenues, ainsi que dans le *Plan annuel de gestion des dépenses du ministère 2011-2012*.
- **La deuxième section** présente les **résultats** correspondant aux engagements énoncés dans la *Déclaration de services aux citoyens* du ministère.
- **La troisième section** rend compte de l'utilisation des **ressources** du ministère (ressources humaines, financières et informationnelles).
- **La quatrième section** explicite le suivi apporté par le ministère à **certaines exigences** découlant du cadre législatif gouvernemental ainsi qu'aux engagements formulés dans le *Plan d'action de développement durable 2008-2013* et le *Plan d'action gouvernemental 2008-2013 - La diversité : une valeur ajoutée*.

Le rapport comprend par ailleurs en annexe, à la date du 31 mars 2012, la composition des comités ministériels permanents, les lois et règlements dont l'application est confiée au premier ministre, au ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne et ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information et au ministre responsable des Affaires autochtones, ainsi que l'organigramme du ministère du Conseil exécutif.

Présentation générale

Le ministère du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif, aussi appelé Conseil des ministres, forme avec le lieutenant-gouverneur le gouvernement du Québec.

Le ministère du Conseil exécutif relève directement du premier ministre. Il est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif.

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et uniques au regard de la gouvernance de l'administration publique. Le ministère du Conseil exécutif a en effet pour principale responsabilité de soutenir la prise de décisions de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres.

Le ministère du Conseil exécutif assume également la responsabilité de certains dossiers prioritaires, dont la coordination lui est confiée sur mandat particulier du gouvernement.

Par ailleurs, le ministère du Conseil exécutif coordonne la communication gouvernementale.

Sa mission

La mission du ministère du Conseil exécutif comprend trois volets :

- soutenir et conseiller le gouvernement dans l'élaboration et la réalisation de son programme d'action;
- fournir tout le soutien nécessaire afin d'assurer l'exercice des responsabilités ministérielles de la jeunesse, des affaires intergouvernementales canadiennes, de la francophonie canadienne, des affaires autochtones, de la réforme des institutions démocratiques, de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'allégement réglementaire et administratif;
- assurer la coordination des communications gouvernementales.

Sa vision

La vision du ministère du Conseil exécutif a été formulée comme suit :

« Une organisation vouée à l'action cohérente et efficace de l'État, pour le mieux-être des citoyens ».

Ses valeurs

Pour réaliser sa mission dans le cadre de sa vision, le ministère du Conseil exécutif appuie son action sur les valeurs d'intégrité, de loyauté et de professionnalisme.

Son organisation administrative

Le ministère du Conseil exécutif est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif. En plus de sa responsabilité à l'égard du fonctionnement du ministère en tant que sous-ministre, le secrétaire général est le premier fonctionnaire de l'État et, à ce titre, il est le supérieur de tous les sous-ministres du gouvernement.

Le secrétaire général établit le lien avec les ministères, les comités ministériels et le Conseil du trésor, assure la coordination des travaux des comités ministériels permanents et de toutes les activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres. Le secrétaire général conseille le premier ministre et le Conseil des ministres dans le déploiement global de l'organisation gouvernementale.

Dans l'exécution de ses fonctions, le secrétaire général est assisté des unités administratives appelées à jouer un rôle d'analyse, de conseil, de coordination et de soutien à la prise de décisions gouvernementales, à savoir¹ :

- le Secrétariat du Conseil exécutif;
- le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques;
- le Secrétariat à la législation;
- le Secrétariat au développement social, éducatif et culturel, au développement des régions et à l'occupation du territoire;
- le Secrétariat à la prospérité économique, au développement durable et à l'allégement réglementaire et administratif;
- le Secrétariat à la communication gouvernementale;
- le Secrétariat aux emplois supérieurs.

Ces unités agissent dans les différents champs d'activité de l'État québécois en assurant la cohérence et la rigueur dans l'action des ministères et des organismes.

¹ Au 31 mars 2012.

Le ministère du Conseil exécutif inclut également des unités administratives correspondant à chacun de ses mandats particuliers :

- Le Secrétariat à la jeunesse assiste le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de la jeunesse en assurant la coordination de l'action gouvernementale touchant cette dernière.
- Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le gouvernement du Québec sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes en défendant et en assurant les intérêts du Québec. Le Secrétariat coordonne également les relations avec la francophonie canadienne.
- Le Secrétariat aux affaires autochtones coordonne l'action gouvernementale en milieu autochtone en vue d'établir des relations harmonieuses et des liens de partenariat entre le gouvernement, les Autochtones et la population en général.
- Le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information élabore et met en œuvre les décisions gouvernementales visant à réformer le fonctionnement des institutions démocratiques. Il appuie également le ministre dans ses responsabilités relatives à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*.
- Le Secrétariat de l'Ordre national du Québec est responsable de la planification et de la coordination du processus de nomination de personnalités québécoises et étrangères à l'Ordre national du Québec. À ce titre, il assure la permanence de l'Ordre et soutient le Conseil de l'Ordre, lequel est chargé d'évaluer les candidatures et de faire ses recommandations au premier ministre. Responsable de l'organisation des cérémonies officielles de remise des insignes, il gère les archives de l'Ordre. En collaboration avec le président du Conseil de l'Ordre, il assure le développement et le rayonnement de l'Ordre, tant au Québec qu'à l'étranger.

Les travaux de l'ensemble du ministère sont principalement soutenus par le Secrétariat général, où l'on retrouve le responsable de l'accès à l'information et de la sécurité de l'information, et par la Direction générale de l'administration, qui fournit l'expertise de gestion et le soutien technique et opérationnel.

Sommaire des principaux résultats

par rapport aux engagements pris dans le *Plan stratégique 2009-2013* du ministère

Orientation 1 Soutenir efficacement l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement		
Engagement	Principaux résultats	Page
Axe d'intervention : Des conseils stratégiques		
Soutenir efficacement le processus décisionnel du gouvernement du Québec, la planification stratégique et l'élaboration de politiques publiques.	Soutien dans l'identification et dans la réalisation des priorités gouvernementales; appui aux travaux du Conseil des ministres, du Comité des priorités, du Comité de législation et des comités ministériels permanents.	p. 29
	Encadrement de la planification stratégique des ministères, des sociétés d'État et d'autres organismes.	p. 30
	Suivi de l'action gouvernementale en matière d'allégement réglementaire et administratif.	p. 31
	Rapport sur les actions gouvernementales portant sur les changements démographiques.	p. 31
	Travaux de prospective portant sur la démographie et les ressources naturelles.	p. 32
	Gestion du Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques.	p. 32
	Participation à l'élaboration de politiques ou de documents gouvernementaux et aux réflexions engagées par d'autres ministères.	p. 32
	Renforcement de la gestion publique en Haïti.	p. 33
Conseiller le gouvernement en matière autochtone, constitutionnelle, intergouvernementale, institutionnelle et relativement à la jeunesse.	En matière autochtone, appui apporté aux ministères; activités effectuées en collaboration avec plusieurs d'entre eux.	p. 33
	En matière constitutionnelle et intergouvernementale, soutien aux activités de coopération intergouvernementales canadiennes, bilatérales ou multilatérales, et dans les échanges avec la francophonie canadienne.	p. 36

Orientation 1 Soutenir efficacement l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement		
Engagement	Principaux résultats	Page
Axe d'intervention : Des conseils stratégiques		
	En matière institutionnelle, soutien à la préparation des projets de loi et appui aux entités de l'appareil gouvernemental.	p. 37
	Relativement à la jeunesse, coordination des travaux des cinq comités et du Réseau assurant la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.	p. 39
Assurer la coordination efficace des communications des ministères et des organismes du gouvernement du Québec.	Renforcement de la gestion et de la coordination des communications gouvernementales; réalisation de projets de communication gouvernementale.	p. 40
Soutenir la haute fonction publique dans sa contribution à la réalisation des priorités gouvernementales et à la saine gestion des ressources, et appuyer les efforts visant à améliorer sa représentativité.	Organisation d'activités de formation et de rencontres ciblées pour les titulaires d'un emploi supérieur; sessions d'accueil et programme de mentorat; inscriptions au programme de relève de la haute fonction publique; accompagnement de la relève; actions en matière d'éthique et de déontologie; pourcentage de représentativité des groupes cibles.	p. 42
Assurer la pérennité du ministère en favorisant le transfert de savoir-faire et la formation continue.	Mesures prises pour assurer le transfert de savoir-faire.	p. 44

Axe d'intervention : Des institutions et un fonctionnement conformes aux valeurs démocratiques		
Renforcer la confiance de la population envers les institutions démocratiques québécoises.	Soutien aux travaux parlementaires concernant les projets de loi 119, 120 et 19.	p. 45
Favoriser l'accès aux documents des organismes publics et assurer la protection des renseignements personnels.	Poursuite des travaux d'élaboration de la réglementation sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels; recherche dans le cadre de la cinquième révision quinquennale débutant en juin 2011; avis au Conseil des ministres concernant les impacts des projets de loi, de règlement ou de projets technologiques; coordination du Réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.	p. 47
Reconnaître le mérite des citoyens ayant contribué de manière exceptionnelle au dynamisme et au rayonnement du Québec.	Reconnaissance des citoyens par l'Ordre national du Québec; soutien au Conseil de l'Ordre national du Québec; résultats du taux de représentativité de diverses composantes de la société québécoise; activités réalisées pour les cycles des nominations 2011 et 2012; initiatives engagées ou réalisées d'ordre éducatif et culturel.	p. 49
Axe d'intervention : Un soutien à la réussite des jeunes		
Assurer la coordination efficace de l'action du gouvernement se rapportant à la jeunesse.	Composition, mandat et activités des trois comités mis en place afin d'assurer une coordination efficace de l'action du gouvernement et de mettre en œuvre la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.	p. 51
Favoriser l'épanouissement des jeunes en agissant sur leur environnement.	Signature de 55 nouvelles ententes dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014; composition, mandat et activités des deux comités chargés du suivi et de l'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.	p. 52

Orientation 2**Conduire une diplomatie proactive et cohérente au sein du Canada pour accroître l'influence du Québec**

Engagement	Principaux résultats	Page
Axe d'intervention : Une coordination gouvernementale et des relations intergouvernementales renforcées		
Renforcer la cohérence de l'action du Québec au Canada en consolidant les fonctions de coordination du ministère.	Coordination des activités intergouvernementales des ministères sectoriels.	p. 55
Veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec et des principes propres au fédéralisme.	Veille, analyse et suivi des projets de loi, des politiques et des programmes proposés par le Parlement ou par le gouvernement fédéral et susceptibles d'affecter le fonctionnement du fédéralisme ou les compétences constitutionnelles du Québec; implication dans le dossier de la réglementation du commerce des valeurs mobilières, collaboration à la mise en œuvre de l'entente administrative avec le gouvernement fédéral sur la mise en valeur des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent, collaboration avec le ministère des Finances à la négociation du <i>Protocole d'entente concernant l'harmonisation des taxes de vente</i> .	p. 56
Intensifier la coopération bilatérale et multilatérale, notamment par l'intermédiaire du Conseil de la fédération.	Soutien au premier ministre lors des travaux du Conseil de la fédération; soutien aux activités de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne; association aux négociations ayant conduit à la signature de 98 ententes intergouvernementales canadiennes.	p. 57
Accroître les initiatives québécoises en matière de francophonie canadienne et promouvoir auprès des autres gouvernements l'importance des enjeux de la francophonie canadienne.	Administration de programmes de soutien financier; initiatives conjointes en coopération intergouvernementale se démarquant par leurs aspects novateur et structurant.	p. 59

Axe d'intervention : Une diplomatie publique proactive		
Faire connaître le Québec, son identité nationale et sa vision du fédéralisme canadien auprès du public.	Participation à des conférences, à des colloques et à des présentations; activités des Bureaux du Québec au Canada.	p. 62
Renforcer les liens de solidarité entre les Québécois et les communautés francophones et acadiennes.	Soutien dans le cadre du Programme d'appui à la francophonie canadienne et du Programme de coopération intergouvernementale.	p. 64

Orientation 3 Renforcer les liens entre les nations autochtones, le gouvernement du Québec et l'ensemble de la société		
Engagement	Principaux résultats	Page
Axe d'intervention : Une meilleure prise en compte des aspirations et des besoins des Autochtones		
Poursuivre la mise en œuvre des engagements gouvernementaux à l'égard des Autochtones.	Dans le cadre du Plan Nord, mise en place d'une Table Québec-Nunavik; mise en œuvre d'ententes avec la nation inuite; discussions et négociations avec les Cris dans la mise en œuvre de la <i>Convention de la Baie-James et du Nord québécois</i> et de la <i>Paix des Braves</i> ; poursuite de la mise en œuvre d'autres ententes.	p. 67
Maintenir et développer des relations constructives avec les nations et communautés autochtones.	Mise en œuvre de 99 actions ou partenariats significatifs visant à développer des relations constructives avec les nations et communautés autochtones.	p. 70
Soutenir des projets autochtones qui favorisent la création et le maintien d'emplois et d'entreprises ainsi que le développement social des communautés.	Depuis le début de la création du Fonds d'initiatives autochtones, en 2006, acceptation de près de 365 projets, totalisant des engagements de 75,9 millions de dollars de la part du ministère.	p. 73
Informar les divers milieux concernés des enjeux et des processus de négociation avec les Autochtones.	Réponse aux demandes de renseignements; diffusion des informations et de la documentation concernant les enjeux autochtones, diffusion de communiqués de presse; soutien des interventions du ministre responsable des Affaires autochtones; rencontres majeures avec des organismes dans le but de discuter d'enjeux liés à la négociation.	p. 74

Orientation 3 Renforcer les liens entre les nations autochtones, le gouvernement du Québec et l'ensemble de la société		
Engagement	Principaux résultats	Page
Axe d'intervention : Des négociations et des ententes en vue d'une relation harmonieuse et durable		
Négocier et conclure des ententes portant sur les revendications territoriales, l'autonomie gouvernementale, la culture, la langue, les traditions, les ressources naturelles et le développement économique.	Poursuite de 16 négociations avec huit nations autochtones; discussions et conclusions de diverses ententes.	p. 76

Section 1 – Présentation des résultats en lien avec les engagements pris dans le *Plan stratégique 2009-2013* et dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012* du ministère du Conseil exécutif

Le *Plan stratégique 2009-2013* du ministère du Conseil exécutif, déposé à l'Assemblée nationale le 5 juin 2009, a défini les bases sur lesquelles doit s'effectuer la reddition de comptes du ministère pour cette période². C'est aussi de ce plan que découlent les actions prévues dans le Plan annuel de gestion des dépenses du ministère pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012³.

La présente section fait état des principaux résultats obtenus en 2011-2012 par le ministère en regard des objectifs présentés dans ces deux documents. Ces résultats sont présentés en fonction des trois orientations du plan stratégique, soit :

- Soutenir efficacement l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement;
- Conduire une diplomatie proactive et cohérente au sein du Canada pour accroître l'influence du Québec;
- Renforcer les liens entre les nations autochtones, le gouvernement du Québec et l'ensemble de la société.

² Voir <http://www.mce.gouv.qc.ca/publications/plan-strat-mce-09-13.pdf>

³ Consulter http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/11-12/Volume_III_FR.pdf

Orientation 1

Soutenir efficacement l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement

Dans le *Plan stratégique 2009-2013*, la première orientation a conduit à la formulation de trois axes d'intervention et de dix objectifs. Les résultats pour 2011-2012 sont présentés en fonction de chacun de ces axes d'intervention et des objectifs qui y sont reliés.

AXE D'INTERVENTION : Des conseils stratégiques

OBJECTIF : Soutenir efficacement le processus décisionnel du gouvernement du Québec, la planification stratégique et l'élaboration de politiques publiques

Indicateurs :

- Activités de concertation et de coordination interministérielles
- Soutien à la prise de décisions

RÉSULTATS :

Le ministère du Conseil exécutif a soutenu le premier ministre et le gouvernement dans l'identification et dans la réalisation des priorités gouvernementales au cours des sessions parlementaires du printemps 2011, de l'automne 2011 et de l'hiver 2012.

Le ministère a apporté son soutien aux travaux du Conseil des ministres, du Comité des priorités et du Comité des priorités économiques. Le ministère a appuyé le premier ministre lors de ses rencontres avec les équipes de vigilance mises sur pied en 2008 afin de faire le point sur la situation de l'économie et de l'emploi.

Comité de législation

Le ministère a soutenu les travaux du Comité de législation.

- Le Comité a tenu 22 réunions et rendu 73 décisions.
- Au cours de ces réunions, le Comité a procédé, avec l'aide des légistes et des employés du ministère, à l'examen :
 - de 58 projets de loi et d'un avant-projet de loi avant leur présentation à l'Assemblée nationale;
 - des modifications devant être apportées à 18 projets de loi déjà présentés;
 - de questions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme législatif du gouvernement.

Comités ministériels permanents

Le ministère assume le secrétariat de trois comités ministériels permanents, dans le cadre desquels sont analysés les dossiers soumis au Conseil des ministres et ayant trait à la prospérité économique et au développement durable, au développement social, éducatif et culturel, ainsi qu'au développement des régions et à l'occupation du territoire.

- En 2011-2012, le Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable a tenu 38 réunions et formulé 216 recommandations au Conseil des ministres.
- Le Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel a tenu 40 réunions et formulé 184 recommandations.
- Le Comité ministériel du développement des régions et de l'occupation du territoire a tenu une réunion.

Pour les dossiers dits réguliers, le ministère est appelé à émettre des avis pour le Secrétariat général. Cette année, 494 avis ont été émis pour les différents secteurs sous sa responsabilité.

Le ministère a assuré le secrétariat des travaux de deux comités ministériels temporaires. Le Comité ministériel de suivi des projets du Centre hospitalier de l'Université de Montréal, du Centre universitaire de santé McGill et du Centre hospitalier universitaire de Sainte-Justine a tenu une rencontre cette année. Le Comité ministériel de suivi des régimes de retraite, formé en 2011-2012, a tenu trois rencontres.

La planification stratégique des ministères, des sociétés d'État et des autres organismes publics

Le ministère assume des responsabilités particulières pour ce qui est de l'encadrement de la planification stratégique des ministères, des sociétés d'État et des autres organismes publics ayant à produire un plan stratégique.

- Afin de s'assurer de la cohérence entre les stratégies ministérielles énoncées dans les plans stratégiques et les priorités gouvernementales, le ministère a organisé 65 rencontres de concertation et de coordination avec les représentants de 30 ministères, sociétés d'État et autres organismes.
- Toujours dans le but d'assurer la cohérence des stratégies ministérielles avec les priorités gouvernementales, le ministère a bonifié son site Internet et son extranet dédiés à la théorie et à la pratique en planification stratégique.
 - Ces sites constituent des outils de référence destinés aux personnes responsables de l'élaboration des plans stratégiques de leur organisation. Ils offrent un aperçu général de ce qu'est la planification stratégique dans le secteur public.
 - En 2011-2012, le site Internet a reçu en moyenne 2 186 visites par mois, pour un total annuel de 26 237. Toujours en 2011-2012, l'extranet a reçu en moyenne 82 visites avec utilisation de mot de passe par mois, pour un total annuel de 985.

En collaboration avec le Bureau de coordination du développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le ministère a offert trois séances sur la prise en compte des principes de développement durable dans la planification stratégique. Cette formation a été offerte aux ministères et aux organismes, à Québec et à Montréal. Un total de 81 personnes y ont participé. Cette formation est soutenue, notamment, par une publication du ministère intitulée *Document explicatif : prise en compte des principes de développement durable dans la planification stratégique*. La publication est disponible dans l'extranet de planification stratégique, dans la section nécessitant un mot de passe.

L'allégement réglementaire et administratif

Le ministère est responsable du dossier de l'allégement réglementaire et administratif.

- En janvier 2012, le président du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable a publié le rapport du Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative. Le rapport contient 63 recommandations visant à alléger le fardeau imposé aux entreprises par la réglementation et les formalités administratives au cours de la période 2012-2015. Les 63 recommandations ont été adoptées par le gouvernement. Le Groupe de travail était composé de représentants du milieu des affaires, du gouvernement et du monde syndical.
- Le ministère assure la mise en œuvre de la *Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif*. En 2011-2012, les déclarations et les analyses d'impact réglementaire requises ont été produites dans 79 % des cas. Des mécanismes quinquennaux d'évaluation et de révision ont été prévus dans 50 % des cas.
- Le ministère édite un bulletin électronique sur l'allégement réglementaire et administratif intitulé *MOINS ET MIEUX*. Ce bulletin permet de diffuser de l'information sur l'allégement réglementaire et administratif. Il est distribué dans les ministères et organismes gouvernementaux, les associations sectorielles et les bibliothèques. Il est également disponible sur le site Internet du ministère. Au cours de l'année 2011-2012, cinq numéros ont été publiés, en mai, en juillet, en octobre et en décembre 2011 de même qu'en mars 2012⁴.

Les changements démographiques

Le ministère a poursuivi la diffusion du rapport intitulé *Actions gouvernementales portant sur les changements démographiques (État de situation et Constats et suivis)*, entamée en 2010-2011. Ce rapport avait été préparé conformément au mandat visant à mettre à la disposition du gouvernement une vue d'ensemble des réflexions et des initiatives prises par les divers ministères et organismes afin de répondre aux changements démographiques, et à formuler des recommandations quant aux travaux à poursuivre.

⁴ Le bulletin est disponible dans le site Internet du ministère à l'adresse suivante : <http://www.mce.gouv.qc.ca/allegement/index.htm>

Le ministère a mis en œuvre la nouvelle démarche de veille et de coordination de la réflexion portant sur les enjeux associés aux changements démographiques définie en 2010-2011. Avec les ministères et organismes concernés, le ministère a poursuivi le relevé systématique des objectifs globaux liés aux changements démographiques ainsi que la mise à jour des fiches rendant compte des initiatives engagées, en vue de l'élaboration du prochain rapport au secrétaire général du gouvernement.

Le ministère a préparé des fiches d'information sur les politiques démographiques mises en œuvre au Canada et à l'étranger.

La prospective

En collaboration avec le ministère des Finances et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le ministère a effectué des travaux de prospective portant sur la démographie (fécondité et immigration) et sur les ressources naturelles (énergie, forêt, mines et occupation du territoire).

Le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques

Afin d'appuyer la capacité d'anticipation des organisations gouvernementales, le ministère gère le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques.

- Au 31 mars 2012, le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques comptait 533 veilleurs, répartis dans 35 ministères, sociétés d'État et autres organismes du gouvernement du Québec. En 2011-2012, 157 documents de veille ont été retenus pour publication à l'échelle du gouvernement. L'ensemble de ces documents a fait l'objet de 3 232 consultations.
- Un numéro du bulletin électronique *Prospectives*⁵ a été édité en 2011-2012. Un avis de publication a été envoyé notamment aux sous-ministres, aux sous-ministres associés et adjoints, aux responsables de la coordination de la veille dans les ministères et organismes.
- Dix numéros du bulletin électronique, *l'Écho-Réseau*, traitant des principes de développement durable ont été publiés sur l'intranet et diffusés à l'ensemble des employés du ministère. Avec les quatre numéros réalisés en 2010-2011, l'ensemble des 16 principes de développement durable a été présenté dans le cadre de ce bulletin.
- Afin de consolider le savoir-faire des ministères et des organismes, le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques a organisé une conférence portant sur le *management* de la performance collective. Quatre formations ont été offertes aux membres du Réseau. Un total de 160 personnes ont participé à ces activités.

La participation à l'élaboration des politiques et des documents produits par d'autres ministères

Le ministère a participé à l'élaboration de politiques ou de documents produits par d'autres ministères, ainsi qu'à des réflexions engagées par les ministères ou appuyées par ces derniers.

⁵ Le bulletin *Prospectives* est disponible à l'adresse : <http://w3.mce.gouv.qc.ca/SPPS-Bulletin>

On peut mentionner en particulier le projet de stratégie de gestion des ressources humaines, préparé sous l'autorité du secrétariat du Conseil du trésor.

Le ministère a appuyé l'Autorité des marchés financiers dans l'élaboration du guide de référence et du guide de discussion publiés dans le cadre de la consultation sur l'indemnisation des consommateurs de produits et de services financiers.

Le ministère a également participé à l'élaboration de plusieurs documents rendus publics dans le cadre du Budget 2012-2013, en appui au ministère des Finances.

Le renforcement de la gestion publique en Haïti

Le gouvernement du Québec met à la disposition du gouvernement d'Haïti le savoir-faire des services publics québécois dans le cadre du projet d'appui au renforcement de la gestion publique en Haïti.

En collaboration avec l'École nationale d'administration publique, le ministère a, entre autres, participé à la coordination de la programmation du projet d'appui au renforcement de la gestion publique en Haïti et a accueilli une mission de hauts fonctionnaires haïtiens sur la coordination gouvernementale.

OBJECTIF : Conseiller le gouvernement en matière autochtone, constitutionnelle, intergouvernementale, institutionnelle et relativement à la jeunesse

Indicateurs :

- Expertise et soutien offerts au gouvernement, aux ministères et aux organismes
- Activités de veille et d'analyse

RÉSULTATS :

En matière autochtone

Le ministère a offert son savoir-faire et son soutien aux ministères et aux organismes dans les travaux, dossiers, problématiques, projets de loi, plans d'action gouvernementaux, ententes et discussions touchant les Autochtones du Québec.

Plus particulièrement, le ministère a mis notamment son savoir-faire à la disposition des ministères et des organismes suivants : Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire; Culture, Communications et Condition féminine; Développement durable, Environnement et Parcs; Développement économique, Innovation et Exportation; Emploi et Solidarité sociale; Relations internationales; Ressources naturelles et Faune; Santé et Services sociaux; Sécurité publique; Tourisme; Travail; Agriculture, Pêcheries et Alimentation; Société de l'assurance automobile du Québec; Investissement Québec.

Le ministère a contribué aux travaux interministériels destinés à trouver des réponses aux effets du réchauffement climatique sur la communauté nordique de Salluit, aux prises avec de sérieux problèmes découlant notamment de la fonte du pergélisol. Un comité technique, composé de représentants de plusieurs ministères, du milieu inuit et de l'Université Laval, travaille à un ensemble de solutions tenant compte de la nécessité d'expansion de la communauté concernée.

Le ministère a assuré un rôle d'éducation et de sensibilisation auprès des ministères et des organismes du gouvernement du Québec en ce qui a trait à la présence de communautés métisses historiques sur le territoire québécois. Le ministère a soutenu et accompagné les ministères et les organismes du gouvernement du Québec concernant la question métisse.

Le ministère participe aux travaux de la Table interministérielle en itinérance. En 2011-2012, le ministère a ainsi effectué les activités suivantes :

- participation à la mise en œuvre de certaines mesures découlant du *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*;
- coordination intersectorielle régionale à Montréal;
- mise en place d'un comité interministériel en itinérance – volet Autochtones.

Le ministère participe aux travaux du Comité interministériel sur le développement de l'industrie touristique. Dans le cadre du Comité, le ministère s'est engagé à collaborer à la mise en œuvre du diagnostic sur le tourisme autochtone réalisé par le ministère du Tourisme.

Le ministère a conseillé le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et de l'urbanisme ainsi que lors de l'élaboration de la *Stratégie gouvernementale pour assurer la vitalité des territoires*, ainsi que du projet de loi-cadre et du plan d'action s'y rattachant.

Le ministère a conseillé le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, relativement aux différentes propositions d'un *Plan d'affectation du territoire public*, touchant plusieurs régions du Québec.

Le ministère a collaboré avec le ministère de la Sécurité publique à des enjeux de sécurité civile, notamment dans le cadre des travaux portant sur le projet de *Stratégie de la gestion des urgences pour les communautés autochtones du Canada* du gouvernement fédéral. Le ministère a également coordonné le groupe de travail interministériel concernant la desserte 911 dans les communautés autochtones.

Le ministère a développé des liens avec des organismes à vocation communautaire et sociale du réseau québécois afin d'offrir un soutien aux communautés autochtones.

Pour ce qui est des questions autochtones, le ministère a collaboré avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, notamment par :

- la participation au Comité interministériel sur la gestion intégrée de l'eau, en remplacement de la Table interministérielle sur la *Politique nationale de l'eau*;

- la mise en œuvre de l'*Entente sur les ressources en eaux durables du Bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent*;
- l'analyse de l'*Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011-2026*;
- la maîtrise d'œuvre de l'engagement n° 10 de la *Politique nationale de l'eau* ayant pour objectif d'assurer la participation des nations et des communautés autochtones à la gestion des eaux;
- l'émission d'avis concernant des études d'impacts sur l'environnement, ainsi que relatifs aux orientations stratégiques québécoises en matière d'aires protégées au regard des affaires autochtones.

Le ministère a collaboré avec le ministère des Relations internationales relativement à divers dossiers, tels que :

- la proposition de mesures pour des stratégies du gouvernement du Québec;
- la transmission d'informations pour des rapports internationaux;
- la visite d'une délégation française dirigée par le ministre auprès de la ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique.

Le ministère a accompagné le ministère des Relations internationales à la X^e Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies ainsi qu'à la Délégation générale du Québec à New York. Des échanges d'information ont eu lieu concernant les manifestations culturelles autochtones.

Le ministère a collaboré avec les ministères provinciaux et territoriaux responsables des affaires autochtones et avec les organisations nationales autochtones dans le cadre de la rencontre annuelle des premiers ministres et des dirigeants autochtones nationaux.

- Ce groupe de travail a pour mandat de définir un plan visant à améliorer les conditions socioéconomiques des Autochtones à l'échelle du Canada.
- Le ministère a recueilli et partagé de l'information concernant les dossiers autochtones avec les ministères de la Culture, des Communications et de la Condition féminine; du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation; de l'Éducation, du Loisir et du Sport; de l'Emploi et de la Solidarité sociale; de la Justice; de la Santé et des Services sociaux; de la Sécurité publique.

Le ministère a conseillé le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, en matière d'affaires autochtones, notamment dans le cadre de l'Agenda 21 de la Culture pour le Québec, par la participation au comité interministériel pertinent. Le ministère a également été consulté par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine relativement :

- à la mise en œuvre de la *Loi sur le patrimoine culturel*;

- à l'élaboration du bilan quadriannuel relatif à la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles;
- à la conclusion de l'Entente spécifique pour l'amélioration des conditions de pratique des artistes et des écrivains de la région du Nord-du-Québec, secteur Kativik.

Dans le cadre de ses activités de veille concernant les questions autochtones, le ministère a participé :

- au colloque « L'Arctique en transition »;
- au Colloque sur l'avenir de la gouvernance des Premières Nations;
- au Forum du Conseil des ministres de l'Éducation sur l'Éducation des Autochtones à l'intention des éducatrices et éducateurs ;
- au Forum national des femmes autochtones sur la violence faite aux femmes;
- au *International Indigenous Summit on Energy & Mining*;
- au colloque sur les impacts du développement minier sur le territoire de la Première Nation Abitibiwinni.

Le ministère a coordonné les travaux du Groupe interministériel de soutien à la consultation. En plus d'assurer la cohérence gouvernementale en matière de consultation, ce rôle a amené le ministère à :

- conseiller les ministères dans leurs pratiques en matière de consultation autochtone;
- créer des outils pour appuyer les fonctionnaires devant analyser des revendications autochtones;
- contribuer à la formation du personnel ayant à travailler sur ces dossiers;
- appuyer les ministères visés dans l'élaboration de mesures d'accommodement;
- informer des promoteurs sur les processus de consultation gouvernementale et à les conseiller en matière de relation avec les Autochtones.

Afin de faire profiter le Québec des pratiques exemplaires mises en œuvre ailleurs au Canada en matière de consultation, le ministère a notamment participé aux travaux du Groupe fédéral-provinces-territoires sur la consultation.

En matière constitutionnelle et intergouvernementale

Afin de s'acquitter de son rôle-conseil auprès des autorités du gouvernement du Québec relativement aux grands dossiers ayant cours sur le territoire canadien, le ministère développe de façon continue une meilleure connaissance de l'environnement politique, économique et social et des dossiers de nature intergouvernementale des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que des enjeux liés à la francophonie canadienne.

- Le ministère collabore de façon étroite et continue avec les ministères sectoriels à l'établissement de positions concertées dans le cadre de nombreux dossiers de nature intergouvernementale.
- Le ministère a fourni soutien et savoir-faire dans le cadre de la participation aux réunions intergouvernementales canadiennes, bilatérales ou multilatérales. Le ministère a suivi plusieurs travaux et activités universitaires portant sur le fédéralisme, le fédéralisme comparé et l'identité québécoise.
- En collaboration avec les Bureaux du Québec au Canada, le ministère a soumis aux autorités gouvernementales et ministérielles un portrait de la situation géopolitique prévalant, aussi bien dans les provinces et territoires au Canada qu'au gouvernement fédéral. Cette collaboration a également permis de dresser un portrait faisant état de l'évolution des dossiers de la francophonie canadienne.
- Le ministère a apporté son savoir-faire et son soutien au gouvernement, notamment quant à la négociation et à la conclusion de nombreuses ententes avec le gouvernement fédéral dont le Protocole d'entente concernant l'harmonisation des taxes de vente en vue de la conclusion d'une Entente intégrée globale de coordination fiscale entre le Canada et le Québec, signée le 29 septembre 2011. L'Entente a effectivement été conclue le 28 mars 2012.

Le ministère est responsable de la mise en œuvre du chapitre 3 de l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario, lequel porte sur la coopération réglementaire.

- En collaboration avec son vis-à-vis ontarien, le ministère a défini et mis en œuvre un mécanisme de notification permettant aux parties de s'informer mutuellement des projets de règlement en cours d'élaboration ou d'adoption et de communiquer éventuellement des commentaires à l'autre partie. Parmi les projets de réglementation publiés au Registre de la réglementation de l'Ontario en 2011-2012, le ministère a notifié 30 projets aux ministères et organismes du gouvernement du Québec concernés.
- Une rencontre du Comité conjoint sur la collaboration en matière de réglementation a été tenue en mai 2011.

Le ministère a poursuivi sa participation aux travaux du Comité fédéral-provincial-territorial de gouvernance et de réforme de la réglementation. Une rencontre du Comité a eu lieu en juin 2011.

En matière institutionnelle

Le ministère a fourni son savoir-faire au cours de toutes les étapes qui ont mené à l'adoption :

- du projet de loi n° 119, *Loi concernant le processus électoral*;
- du projet de loi n° 120, *Loi concernant les campagnes à la direction des partis politiques*.

Le ministère a élaboré le projet de loi n° 19, *Loi prévoyant un régime temporaire concernant la représentation électorale et suspendant l'application de certaines dispositions de la Loi électorale* et préparé tous les documents afférents.

L'adoption des projets de loi n° 119 et n° 120 a eu lieu au cours de la période des travaux parlementaires du printemps et de l'automne 2011.

Au cours de l'année 2011-2012, le ministère a conseillé le gouvernement en matière d'institutions démocratiques. Il a produit de nombreuses notes, analyses et études portant, notamment, sur la représentation électorale, le financement électoral, la participation électorale et tous les thèmes en lien avec la modernisation des institutions démocratiques et qui ont fait l'objet de propositions d'organisations politiques ou autres.

Le ministère a formulé des avis sur des projets de lois, de règlements et d'autres projets gouvernementaux ayant un impact sur les questions électorales et les processus de consultation populaire.

Le ministère a assuré les suivis des travaux réalisés par le Directeur général des élections du Québec, la Commission de la représentation électorale et le Comité consultatif.

Tout au long de l'année 2011-2012, le ministère a soutenu les initiatives du ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques en apportant son savoir-faire en matière de lois électorales.

Pour ce qui est de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, le ministère a offert son soutien aux différentes entités de l'appareil gouvernemental, notamment en produisant des avis au Conseil des ministres et à ses différents comités.

Dans le cadre de la cinquième révision quinquennale débutant en juin 2011, le ministère a poursuivi ses travaux de recherche sur différents sujets. Ces travaux ont porté notamment :

- sur le rapport quinquennal de la Commission d'accès à l'information du Québec intitulé *Technologies et vie privée à l'heure des choix de société*;
- sur les rapports d'évaluation de la mise en œuvre du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, applicable aux ministères et aux organismes gouvernementaux;
- sur l'utilisation des médias sociaux par les citoyens et les organismes gouvernementaux.

Le Réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, dont le ministère est coordonnateur, a tenu plusieurs rencontres. L'une de celles-ci, s'inscrivant dans le cadre de la révision quinquennale, avait comme objectif de consulter les membres du Réseau afin de recueillir leurs commentaires sur des problématiques relatives à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Relativement à la jeunesse

Le ministère a fourni son savoir-faire et apporté son soutien au gouvernement en formulant 41 avis sur divers sujets pouvant avoir des impacts sur la jeunesse.

Le ministère coordonne les travaux du Comité interministériel de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, du Comité interministériel de l'Engagement jeunesse, du Comité de coordination nationale de l'Engagement jeunesse, du Comité interministériel *L'École, j'y tiens !* et du Comité d'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse.

Afin de répondre à la demande d'organismes financés et d'organismes non financés dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, un réseau des partenaires a été mis en place. Ce réseau est constitué essentiellement de groupes nationaux représentant les jeunes ou exerçant leurs activités auprès des jeunes, ainsi que des organismes majeurs financés dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.

Par la mise en place de ce réseau, le ministère poursuit les objectifs suivants :

- être à l'écoute des préoccupations des jeunes Québécois tout au long de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014;
- développer le réseautage entre les partenaires de la Stratégie d'action jeunesse pour améliorer l'impact des interventions sur les jeunes;
- s'assurer de la mise en œuvre de tous les moyens d'action de la Stratégie d'action jeunesse.

Le ministère assure une veille de presse quotidienne sur les questions relatives à la jeunesse québécoise. En matière d'enjeux jeunesse, le ministère effectue une veille et une analyse des orientations, des publications et des réalisations de ses partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux. Les résultats de ces travaux sont notamment consignés dans un tableau de bord ainsi que dans des notes de veille sectorielles.

OBJECTIF : Assurer la coordination efficace des communications des ministères et organismes du gouvernement du Québec

Indicateurs :

- Activités des équipes-projets interministérielles en communication liées aux dossiers gouvernementaux prioritaires
- Activités de coordination des communications lors de la participation gouvernementale à des projets et à des événements spéciaux

RÉSULTATS :

Le ministère a pour mandat de coordonner la communication gouvernementale ainsi que de favoriser une plus grande efficacité et une plus grande cohérence des messages destinés à la population.

- Le ministère s'assure que les ministères et les organismes maximisent la portée de leurs communications ainsi que les investissements publics dans ce domaine.
- Le ministère coordonne les activités qui nécessitent la participation de plusieurs ministères et organismes. Il conseille le cabinet du premier ministre et les diverses unités administratives du ministère relativement à la communication. Il organise les sommets, les événements de grande envergure et les larges consultations publiques. Par son service de rétroinformation, il effectue la veille médiatique et l'analyse des médias.

Les efforts consentis en 2011-2012 ont permis au ministère de renforcer la gestion et la coordination des communications gouvernementales.

Un montant de 9,6 millions de dollars a été affecté, à la réalisation de projets de communication gouvernementale, dont la tenue des campagnes d'information et de sensibilisation jugées prioritaires, soit :

- la sensibilisation à l'intimidation à l'école;
- la valorisation de l'éducation;
- la promotion des saines habitudes de vie;
- la valorisation de la formation professionnelle et technique;
- la promotion de la mobilité de la main-d'œuvre;
- l'attraction des étudiants étrangers;
- l'apport de l'immigration à la société québécoise;
- la valorisation de l'entrepreneuriat;
- la valorisation de la recherche et de l'innovation;

- l'information sur le développement du Nord québécois;
- la prévention des infections transmises sexuellement;
- la promotion touristique;
- la sensibilisation à la sécurité routière;
- la promotion de l'usage du français auprès des entreprises.

En 2011-2012, le ministère a plus particulièrement :

- réalisé un exercice de planification en fonction des priorités gouvernementales;
- traité 172 demandes d'avis de pertinence en vue de leur approbation ou de leur financement;
- traité 392 projets de communication, afin d'y établir la participation et la visibilité gouvernementale;
- supervisé et coordonné les travaux d'équipes-projets liés aux enjeux prioritaires suivants : l'éducation et l'emploi ainsi que la prospérité économique;
- conçu et veillé à la mise en œuvre, en collaboration avec les divers ministères et organismes concernés, de stratégies de communication liées aux priorités gouvernementales, soit la mobilité de la main-d'œuvre et l'intimidation à l'école;
- géré les outils favorisant la cohérence et l'efficacité de la communication gouvernementale;
- procédé à la modernisation de l'outil de partage d'information sur la participation gouvernementale à divers projets;
- géré un intranet de la communication gouvernementale à l'intention des communicateurs du gouvernement du Québec;
- créé, dirigé et alimenté divers comités et groupes de travail portant sur l'amélioration des façons de faire en matière de communication gouvernementale (comités et groupes de travail sur la relève, la communication interne, la rétroinformation et la veille stratégique ainsi que sur l'utilisation des médias sociaux dans le contexte gouvernemental);
- coordonné la présence et la participation du gouvernement lors de la tenue de 12 activités publiques, comprenant des salons, des congrès et des festivals;
- poursuivi les efforts pour améliorer l'efficacité de la communication gouvernementale par la recherche et l'évaluation, la reddition de comptes et le positionnement des campagnes dans l'espace public;
- participé à la réalisation de grandes campagnes gouvernementales;
- soutenu les travaux des rencontres des directrices et des directeurs des communications afin de favoriser le partage de l'information et la concertation.

- **OBJECTIF : Soutenir la haute fonction publique dans sa contribution à la réalisation des priorités gouvernementales et à la saine gestion des ressources et appuyer les efforts visant à améliorer sa représentativité**

Indicateurs :

- Activités organisées et initiatives mises en œuvre pour soutenir la performance des titulaires d'un emploi supérieur
- Taux de représentation des différentes composantes de la société québécoise parmi les titulaires d'un emploi supérieur

RÉSULTATS :

Des activités de formation et des rencontres ciblées ont été organisées à l'intention des titulaires d'un emploi supérieur. Centrées sur les priorités gouvernementales, ces activités et rencontres sont également offertes, depuis l'automne 2007, aux personnes identifiées comme relève de la haute fonction publique.

Rencontre de la haute fonction publique

- Rencontre avec le secrétaire général où il a été question des grands défis à relever, du bilan des actions gouvernementales et des priorités des prochains mois; 293 titulaires étaient présents.

Cercles de la haute fonction publique

- Sept rencontres ont eu lieu portant sur les priorités gouvernementales. Un total de 736 personnes y ont participé.
- **Sessions d'accueil aux nouveaux titulaires d'un emploi supérieur**
- Deux sessions d'accueil ont été offertes aux nouveaux titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion afin de favoriser leur intégration en emploi; 35 personnes y ont assisté.

Séminaires et ateliers

- Neuf rencontres ont eu lieu, visant le développement et la mise à niveau des compétences, dont deux nouveaux ateliers. Un total de 149 personnes y ont participé.
- **Justice administrative**
- Deux sessions d'accueil ont été organisées à l'intention de 43 nouveaux membres des tribunaux administratifs;
- Quatre ateliers et deux cours de perfectionnement ont été offerts aux membres des tribunaux administratifs et 95 d'entre eux y ont participé.

Relève de la haute fonction publique

Une banque de candidats et de candidates a été créée à la suite de la mise en place du plan de relève de la haute fonction publique, en 2006-2007. Cette banque vise à assurer au gouvernement l'accès à des personnes qualifiées et répondant au « profil de compétences des titulaires d'un emploi supérieur ». En 2011-2012, sept personnes inscrites dans cette banque ont été nommées à des emplois supérieurs. Considérant ces nominations et les besoins anticipés, de nouvelles candidatures proposées par les ministères et organismes ont été évaluées et inscrites à la banque afin de maintenir un bassin de candidatures diversifiées.

En 2011-2012, le ministère a offert de l'accompagnement à la relève de la haute fonction publique.

- Une rencontre annuelle a été tenue regroupant 18 personnes;
- Huit rencontres interactives ont eu lieu et ont permis d'échanger sur des sujets d'intérêt contribuant à la réflexion et à la vision gouvernementale, dont une sur le cheminement de la relève des titulaires d'un emploi supérieur; 85 personnes y ont participé.

Mentorat

Le programme de mentorat est offert aux nouveaux titulaires d'un emploi supérieur et aux personnes identifiées comme relève de la haute fonction publique. Ce programme a permis, en 2011-2012, la création de dix-neuf nouvelles dyades de « mentor-mentoré ». Au total, 184 dyades ont été formées depuis le lancement du programme.

Éthique et déontologie

En matière d'éthique et de déontologie, le ministère a :

- traité diverses questions touchant les titulaires d'un emploi supérieur;
- assuré un service-conseil auprès de ceux-ci;
- organisé des séances de sensibilisation et de formation s'adressant aux titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion ou exerçant leurs activités en matière de justice administrative;
- assuré la gestion des déclarations d'intérêts communiquées par les personnes candidates à un emploi supérieur à l'occasion de leur nomination;
- communiqué et rappelé systématiquement aux titulaires d'un emploi supérieur les règles qui leur sont applicables dans l'exercice de leurs fonctions ainsi qu'en matière d'après-mandat;
- assuré un service de soutien dans l'élaboration ou la révision de codes d'éthique et de déontologie.

Représentativité des diverses composantes de la société québécoise

Le ministère a poursuivi les efforts visant à accroître la représentativité des groupes cibles dans la nomination de titulaires d'un emploi supérieur, afin de contribuer à l'objectif énoncé dans le Plan de modernisation 2004-2007 pour « rendre l'État à l'image de la société québécoise ».

En matière de représentation féminine, on constate une progression en 2011-2012.

- La proportion de femmes parmi les titulaires d'un emploi supérieur à temps partiel est passée de 40,3 % en 2010-2011 à 41,8 % en 2011-2012. Du côté des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, la proportion des femmes est passée de 40,4 % à 42,0 %.
- Il importe de mentionner que 40,8 % des emplois à la haute direction des ministères (sous-ministres et sous-ministres adjoints ou associés) sont maintenant occupés par des femmes, alors que ces dernières représentaient 36,1 % de ces emplois en 2010-2011 et 27,7 % au 31 mars 2004.

En ce qui concerne la représentation des groupes cibles parmi les titulaires d'un emploi supérieur (membres des communautés culturelles, autochtones, anglophones et personnes handicapées), on note les résultats suivants en 2011-2012 :

- Par rapport à 2010-2011, la proportion de personnes issues des groupes cibles parmi les titulaires d'un emploi supérieur à temps plein est demeurée stable, soit 5,5 % en 2011-2012.
- Du côté des titulaires d'un emploi supérieur à temps partiel, la proportion de personnes issues des groupes cibles est passée de 11,0 % en 2010-2011 à 10,0 % en 2011-2012.
- Depuis le dépôt du Plan de modernisation, la représentation des groupes cibles parmi les titulaires d'un emploi supérieur est passée de 8,1 % au 31 mars 2004 à 8,7 % au 31 mars 2012.

OBJECTIF : Assurer la pérennité du ministère en favorisant le transfert de savoir-faire et la formation continue

Indicateurs :

- Pourcentage des postes jugés essentiels au bon fonctionnement de l'organisation pour lesquels le transfert de savoir-faire est assuré
- Pourcentage de la masse salariale affectée aux activités de formation

RÉSULTATS :

Les travaux permettant d'assurer le transfert de savoir-faire au ministère se sont poursuivis au cours de l'année 2011-2012. Parmi les 107 postes, incluant ceux des gestionnaires, jugés comme étant essentiels au bon fonctionnement de l'organisation, 87 postes, soit 81 %, ont fait l'objet d'un transfert de savoir-faire de la part de leur titulaire. Précisons qu'au cours de l'année, 31 employés réguliers, incluant les administrateurs d'État, ont pris leur retraite. Cette démarche en est à sa troisième année de réalisation. De janvier à décembre 2011, le ministère a investi 275 840 \$ dans le développement des compétences de son personnel, ce qui représente 0,63 % de sa masse salariale. Le nombre moyen de jours de formation par employé est évalué à 0,93 jour.

AXE D'INTERVENTION : Des institutions et un fonctionnement conformes aux valeurs démocratiques

OBJECTIF : Renforcer la confiance de la population envers les institutions démocratiques québécoises

Indicateurs :

- Travaux effectués visant la modernisation des lois de nature électorale
- Travaux effectués dans le cadre du projet de réforme parlementaire

RÉSULTATS :

Au cours de l'année financière 2011-2012, le ministère a intensifié les travaux visant la modernisation des lois de nature électorale et concernant le financement des partis politiques ainsi que le processus électoral. Ces travaux avaient été entamés en 2009-2010.

En 2011-2012, le ministère a effectué les différents travaux touchant les projets de loi suivants :

- le projet de loi n° 119, *Loi concernant le processus électoral*;
- le projet de loi n° 120, *Loi concernant les campagnes à la direction des partis politiques*;
- le projet de loi n° 19, *Loi prévoyant un régime temporaire concernant la représentation électorale et suspendant l'application de certaines dispositions de la Loi électorale*.

Le ministère a rédigé des notes et des documents explicatifs se rapportant à l'un ou l'autre de ces projets de loi. Aux fins de l'étude par l'Assemblée nationale de ces projets de loi, le ministère a produit des cahiers explicatifs, des amendements ainsi que de nombreux projets de discours, de communiqués de presse et d'analyses. L'adoption du projet de loi n° 119 a eu lieu au cours de la période des travaux parlementaires au printemps 2011 et l'adoption du projet de loi n° 120, à l'automne 2011.

Au cours de l'année 2011-2012, le ministère a conseillé le gouvernement en matière d'institutions démocratiques. Il a produit de nombreuses notes, analyses et études portant notamment sur la représentation électorale, le financement électoral, la participation électorale et tous les thèmes présentés par les organisations politiques et autres concernant les institutions démocratiques, tels les élections à date fixe, le financement public des partis politiques et l'instauration d'une deuxième chambre.

Les nombreuses activités de veille stratégique ont permis de conseiller le gouvernement en matière de réforme des institutions démocratiques. Le ministère a produit plusieurs analyses et études visant la modernisation des institutions démocratiques.

Le ministère a par ailleurs fourni son savoir-faire au gouvernement au cours du processus de révision de la carte électorale et dans le cadre des rencontres du comité consultatif.

Le ministère a formulé des avis sur des projets de lois, de règlements et d'autres projets gouvernementaux ayant un impact sur les questions électorales et les processus de consultation populaire et de la participation citoyenne.

Le ministère a assuré les suivis des travaux réalisés par le Directeur général des élections du Québec, la Commission de la représentation électorale et le Comité consultatif mis en place conformément au Chapitre III de la Loi électorale.

Pour assurer le suivi des travaux réalisés par le Directeur général des élections du Québec, le ministère se tient informé de l'entrée en vigueur prochaine des dispositions de la *Loi modifiant la Loi électorale*, notamment en ce qui a trait aux dispositions pour favoriser l'exercice du droit de vote (projet de loi n° 22) portant sur le vote hors circonscription et en circonscription au bureau du directeur de scrutin.

Tout au long de l'année 2011-2012, le ministère a soutenu les initiatives du ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques au sujet de la représentation électorale, notamment lors du dépôt du rapport de la Commission de la représentation électorale à l'Assemblée nationale et au cours du débat de cinq heures qui s'en suivit.

Trois réunions du Comité consultatif ont été tenues en 2011-2012 :

- La réunion du 19 avril 2011 concernait principalement le projet de loi n° 119 et les modifications à des dispositions du projet de loi n° 22.
- La réunion du 30 novembre 2011 concernait le projet de loi n° 120.
- La réunion du 21 février 2012 concernait notamment le vote dans les établissements d'enseignement.

À la suite des réunions du 19 avril et du 30 novembre 2011, le ministère a procédé aux modifications et aux amendements requis pour chacun des projets de loi concernés.

OBJECTIF : Favoriser l'accès aux documents des organismes publics et assurer la protection des renseignements personnels

Indicateurs :

- Travaux effectués visant l'élaboration de la réglementation sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels
- Études et analyses effectuées dans le cadre de la 5^e révision quinquennale des lois en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels
- Soutien offert au gouvernement, aux ministères et aux organismes

RÉSULTATS :

Au cours de l'année 2011-2012, le ministère a poursuivi ses travaux d'élaboration de la réglementation sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels dans les secteurs municipal, de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que des ordres professionnels.

- Le Conseil des ministres a approuvé le 24 mars 2011 la prépublication dans la Gazette officielle du projet de règlement visant les ordres professionnels. Le projet est paru le 6 avril 2011. Les quelques commentaires reçus ont été pris en considération.
- Des représentants du Conseil interprofessionnel du Québec et du ministère ont poursuivi les travaux d'élaboration d'un guide de référence pour la mise en œuvre du règlement applicable aux ordres professionnels.
- Le ministère a tenu sept réunions de travail, dont cinq avec des représentants du secteur municipal et deux avec des représentants du secteur de l'éducation, afin de leur présenter une proposition de projet de règlement les concernant.

Le ministère a confié à deux fournisseurs externes le mandat de réaliser des études afin d'évaluer la mise en œuvre du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, applicable aux ministères et organismes gouvernementaux. Les études révèlent l'existence de certaines difficultés dans l'application de ce règlement.

Dans le cadre de la cinquième révision quinquennale débutant en juin 2011, le ministère a effectué des travaux de recherche et d'analyse sur différents sujets en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

- Une veille canadienne et internationale en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels a été assurée au cours de l'année.
- Des travaux d'analyse ont porté notamment sur :
 - le rapport quinquennal de la Commission d'accès à l'information du Québec intitulé *Technologies et vie privée à l'heure des choix de société*;

- les rapports d'évaluation de la mise en œuvre du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, applicable aux ministères et organismes gouvernementaux;
- l'utilisation des médias sociaux par les citoyens et les organismes gouvernementaux.
- Au cours de l'année 2011-2012, le ministère a produit 45 avis au Conseil des ministres concernant les projets de loi, de règlement ou de projets technologiques ayant des impacts en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Le ministère conseille les ministères et les organismes sur toutes les questions concernant l'accès aux documents publics et la protection des renseignements personnels. En 2011-2012, le ministère a formulé 10 avis écrits et répondu à 169 consultations téléphoniques provenant des ministères et des organismes publics.

Le ministère coordonne le Réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels. Il assure le soutien nécessaire à la réalisation des activités de ce réseau et anime des rencontres regroupant en moyenne 80 participants. Au cours de l'année 2011-2012, trois rencontres ont eu lieu, le 16 juin 2011, le 12 octobre 2011 et le 21 mars 2012. Cette dernière rencontre, s'inscrivant dans le cadre de la révision quinquennale, avait comme objectif de consulter les membres du Réseau afin de recueillir leurs commentaires sur des problématiques relatives à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Le ministère anime deux tables de juristes en accès à l'information et en protection des renseignements personnels. Au cours de l'année 2011-2012, ces tables se sont réunies à quatre reprises :

- La Table des juristes du ministère de la Justice a tenu deux rencontres le 15 septembre 2011 et le 9 février 2012, regroupant en moyenne 15 participants.
- La Table des juristes des organismes gouvernementaux s'est réunie les 31 mai et 13 septembre 2011, regroupant en moyenne 18 participants.

OBJECTIF : Reconnaître le mérite des citoyens ayant contribué de manière exceptionnelle au dynamisme et au rayonnement du Québec

Indicateurs :

- Taux de représentativité de diverses composantes de la société québécoise dans les nominations de l'Ordre national du Québec
- Nombre annuel de projets, d'activités et d'initiatives éducatifs ou culturels mis en œuvre ou réalisés

RÉSULTATS :

Avec l'Ordre national du Québec, le ministère a contribué à la reconnaissance des citoyens s'étant distingués par leurs actions et leurs initiatives.

- Le ministère est responsable de la planification et de la coordination du processus de nomination de personnalités québécoises et étrangères à l'Ordre national du Québec.
- Le ministère soutient le Conseil de l'Ordre national du Québec. Ce conseil, composé de neuf membres élus de l'Ordre national du Québec, a pour mandat d'évaluer les candidatures et de donner avis au premier ministre.

Le ministère assure l'organisation des cérémonies officielles de remise des insignes.

Tableau 1 - Représentativité de diverses composantes de la société dans les nominations de l'Ordre national du Québec									
Comparaisons sur 1 an, 2 ans et 5 ans	Hommes			Femmes			Total		
	2011	2010-2011	2007-2011	2011	2010-2011	2007-2011	2011	2010-2011	2007-2011
	(1 an)	(2 ans)	(5 ans)	(1 an)	(2 ans)	(5 ans)	(1 an)	(2 ans)	(5 ans)
Montréal (06)	8	20	62	9	14	35	17	34	97
Capitale-Nationale (03)	6	8	25	0	3	6	6	11	31
Toutes les autres régions	8	17	51	2	5	11	10	22	62
Total	22	45	138	11	22	52	33	67	190

En 2011-2012, le ministère a mené les activités suivantes :

- Cycle des nominations québécoises 2011
 - En mai 2011, 33 nominations québécoises ont été entérinées par décret gouvernemental après évaluation des candidatures effectuée par le Conseil de l'Ordre national du Québec.
 - En juin 2011, à l'Hôtel du Parlement, les récipiendaires ont été décorés par le premier ministre lors de la cérémonie annuelle de remise des insignes.
- Cycle des nominations québécoises 2012

- Un appel de candidatures s’est déroulé du 17 septembre au 11 novembre 2011.
- À la suite de cet appel, pendant le premier quadrimestre de 2012, le Conseil de l’Ordre national du Québec a évalué les candidatures dans les délais requis.
- Nominations étrangères – Les nominations étrangères n’obéissent pas à un calendrier fixe et se font de manière ponctuelle ou irrégulière. Pour l’ensemble de l’année 2011-2012, une seule nomination étrangère a été décrétée par le Conseil des ministres.
- Deux projets culturels ont été menés par le ministère :
 - La rédaction d’une publication intitulée *Ordre national du Québec – Honneur au peuple québécois – Historique*;
 - La Délégation générale du Québec à Londres a accueilli, le 27 novembre 2011, l’astronaute canadienne Julie Payette, C.Q., dans le cadre de la deuxième « Québec Annual Lecture ». L’événement, organisé par la Délégation générale du Québec et soutenu par l’Ordre national du Québec, vise à faire connaître auprès du public britannique l’excellence et la créativité de personnalités québécoises qui se sont démarquées dans leur domaine d’activité, tant sur la scène nationale que sur la scène internationale.

AXE D'INTERVENTION : Un soutien à la réussite des jeunes

OBJECTIF : Assurer la coordination efficace de l'action du gouvernement se rapportant à la jeunesse

Indicateur :

- Acteurs gouvernementaux impliqués dans le renouvellement et dans la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse

RÉSULTATS :

Trois comités ont été mis en place afin d'assurer une coordination efficace de l'action du gouvernement se rapportant à la jeunesse et de mettre en œuvre la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014. Il s'agit du comité interministériel de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, du comité interministériel de l'Engagement jeunesse (présidé par le ministre), et du comité interministériel *L'École, j'y tiens !*, coprésidé par le ministre et le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

- Le comité interministériel de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 est composé des quinze représentants des ministères travaillant à la réalisation, au suivi et à l'harmonisation et à l'évaluation de la Stratégie.
 - Le comité identifie les réussites et les difficultés d'implantation et d'application des moyens d'action, afin de proposer les correctifs appropriés.
 - Le Comité s'est réuni à deux reprises en 2011-2012. Les rencontres ont notamment permis de présenter un état de situation quant au déploiement de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014. Elles ont également permis de présenter les premiers constats et pistes de réflexion du bilan évaluatif de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, de présenter un rapport préliminaire de l'évaluation de l'Engagement jeunesse et d'échanger sur les enjeux jeunesse présents dans les autres stratégies gouvernementales.
- Le comité interministériel de l'Engagement jeunesse est composé des représentants des cinq ministères concernés par la mise en œuvre de l'Engagement jeunesse, soit les ministères :
 - des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
 - de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
 - de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
 - de l'Immigration et des Communautés culturelles;
 - de la Santé et des Services sociaux.

Les travaux du comité visent à accroître la cohésion et la complémentarité des services offerts aux jeunes.

- Le comité interministériel *L'école, j'y tiens !* a été créé afin d'arrimer les mesures déployées par les différents ministères pouvant contribuer au déploiement des voies de réussite.
 - Le comité a pour principal mandat d'échanger de l'information entre les différents ministères et organismes qui en sont membres et de proposer des moyens d'accroître la coordination des actions gouvernementales en matière de persévérance scolaire.
 - En 2011-2012, ce comité s'est rencontré à une occasion, notamment pour faire état des travaux de mise en œuvre de la Stratégie et pour présenter des résultats récents sur la persévérance et la réussite scolaires.

OBJECTIF : Favoriser l'épanouissement des jeunes en agissant sur leur environnement

Indicateurs :

- Nombre de mesures soutenues dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse
- Nombre d'ententes signées
- Suivi et évaluation de la Stratégie d'action jeunesse

RÉSULTATS :

La Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 a identifié 42 mesures et 114 moyens d'action à mettre en œuvre. Au cours de l'année 2011-2012, 55 nouvelles ententes ont été signées dans le cadre de la Stratégie, portant le total des ententes en cours à 364.

Le suivi et l'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse sont effectués dans le cadre de deux comités, le comité d'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 et le comité de coordination nationale de l'Engagement jeunesse, tous deux placés sous la responsabilité directe du ministère.

- Le comité d'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 est issu du comité interministériel de la Stratégie d'action jeunesse. Il est formé de représentants des ministères responsables d'au moins un moyen d'action de la Stratégie, ou faisant partie du comité interministériel.

Le mandat du comité d'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 est :

- de contribuer, grâce à son savoir-faire, au développement du cadre de suivi et d'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 proposé par le ministère – cadre soumis au comité interministériel pour approbation –, ainsi que de celui de toute autre mesure soumise à une évaluation;
- de valider les différents outils de collecte d'information proposés par le ministère soumis au comité interministériel pour approbation;
- de rendre disponibles les résultats reliés aux indicateurs de suivi des mesures sous forme de document synthèse (pour les différents bilans et bilans évaluatifs de la Stratégie);
- d'assurer le suivi et la mise à jour de l'état de réalisation des mesures à l'aide de l'outil de suivi;
- d'assurer le suivi des évaluations réalisées, en cours et prévues au sein de leur ministère;

- de synthétiser les résultats d'évaluation obtenus à l'aide de l'outil de suivi;
 - de contribuer à l'analyse de l'ensemble de l'information et de formuler des commentaires et des suggestions sur les différents bilans en découlant;
 - d'apporter son savoir-faire et sa collaboration au processus d'évaluation de la Stratégie.
- Le comité de coordination nationale de l'Engagement jeunesse regroupe des professionnels de haut niveau ou des hauts fonctionnaires des quatre ministères signataires de l'entente interministérielle (Éducation, Loisir et Sport; Emploi et Solidarité sociale; Immigration et Communautés culturelles; Santé et Services sociaux), ainsi que du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
 - Le comité a pour mandat :
 - de soutenir le comité interministériel de l'Engagement jeunesse et de lui proposer des modifications et des ajustements concernant les programmes ministériels;
 - de soutenir les comités régionaux;
 - d'appuyer les agents de liaison dans l'accomplissement de leurs tâches;
 - d'assurer la circulation de l'ensemble de l'information et le partage des initiatives entre les régions et entre les directions régionales des ministères concernés;
 - de déposer au comité interministériel de l'Engagement jeunesse un rapport sur la complémentarité des services destinés aux jeunes, et, le cas échéant, de formuler des recommandations concernant les cadres normatifs et administratifs.

Venue à échéance, la mesure de l'Engagement jeunesse a été renouvelée pour la période 2011-2014 dans 17 territoires de Conférence régionale des élus.

Orientation 2

Conduire une diplomatie proactive et cohérente au sein du Canada pour accroître l'influence du Québec

Dans le *Plan stratégique 2009-2013*, la deuxième orientation comprend deux axes d'intervention et six objectifs. Les résultats pour 2011-2012 sont présentés en fonction de chacun de ces axes d'intervention et des objectifs qui y sont liés.

AXE D'INTERVENTION : Une coordination gouvernementale et des relations intergouvernementales renforcées

OBJECTIF : Renforcer la cohérence de l'action du Québec au Canada en consolidant les fonctions de coordination du ministère

Indicateurs :

- Travaux de concertation interministérielle
- Activités ou projets auxquels le ministère a été associé

RÉSULTATS :

Le ministère appuie et coordonne les activités intergouvernementales des ministères sectoriels.

- Au cours de l'année 2011-2012, le ministère a participé à de nombreuses rencontres avec les ministères sectoriels, en vue de l'élaboration des positions présentées par le Québec lors des conférences intergouvernementales ou mises de l'avant dans le cadre de négociations d'ententes avec d'autres gouvernements, leurs ministères ou organismes. En 2011-2012, le ministère a participé activement à 54 réunions intergouvernementales⁶.
- L'action du ministère a notamment permis au Québec de convenir avec le gouvernement fédéral de plusieurs ententes importantes ayant des retombées financières significatives pour le Québec.

Le ministère assure un *leadership* au sein du gouvernement du Québec en matière de francophonie canadienne, notamment en coordonnant les actions des ministères sectoriels.

- Commencée en 2011-2012, la préparation du Forum de la francophonie canadienne, qui s'est tenu les 28 et 29 mai 2012 à Québec, fut le fruit d'une étroite concertation interministérielle notamment entre le ministère, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et le Centre de la francophonie des Amériques.

⁶ Des communiqués ont fait état des décisions prises lors de ces rencontres et sont disponibles à l'adresse suivante : www.saic.gouv.qc.ca/conferences_intergouvernementales/conferences_intergouvernementales.htm

En matière d'éducation, le ministère et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ont conjointement appuyé le projet *Partage des connaissances et des meilleures pratiques entre les collèges du Québec et les établissements francophones du Canada*. Ce projet permet à l'ensemble des institutions de niveau collégial au Canada, incluant le Québec, de partager leur savoir-faire et de réaliser des projets en partenariat.

Dans le secteur de la santé, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec a renouvelé pour deux années additionnelles, à compter du 1^{er} avril 2011, le prêt de services de deux experts du réseau de la santé du Québec à la Société Santé en français. Ces deux experts participent à la planification et à la mise en œuvre de l'offre de services de santé en français au sein des communautés francophones.

OBJECTIF : Veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec et des principes propres au fédéralisme

Indicateur :

- Interventions et actions prises à cet égard

RÉSULTATS :

Le ministère a assuré une veille, une analyse et un suivi des projets de loi et des projets de règlement susceptibles d'affecter les compétences constitutionnelles du Québec ou le fonctionnement du fédéralisme. Ces projets de loi et de règlement ont été déposés devant le Parlement ou proposés par le gouvernement fédéral. Le ministère a également assuré une analyse, une veille et un suivi concernant la jurisprudence constitutionnelle portant sur le partage des compétences ou sur d'autres enjeux du fédéralisme.

Le ministère a notamment procédé à une analyse des projets de loi gouvernementaux et de certains projets de loi d'initiative parlementaire. Lorsque c'était nécessaire, le ministère a participé à l'élaboration de la position du gouvernement à leur égard. C'est le cas, par exemple :

- des projets de loi sur la réforme du Sénat et de celui sur la représentation des provinces à la Chambre des communes;
- des projets de loi en matière de justice pénale, de droits d'auteur ou proposant l'abolition du registre des armes d'épaules;
- du projet de loi d'initiative parlementaire sur le bilinguisme des juges de la Cour suprême du Canada;
- du projet de règlement sur les effluents des eaux usées municipales.

Le projet fédéral de création d'une commission unique nationale de réglementation des valeurs mobilières a connu son dénouement en décembre 2011. En concertation avec les organismes et ministères sectoriels concernés, le ministère a collaboré à l'élaboration de la position défendue par le Procureur général du Québec devant la Cour suprême du Canada. Le Québec a finalement

obtenu gain de cause dans un avis unanime, favorable au respect des compétences provinciales dans le domaine des valeurs mobilières.

Le ministère a poursuivi son implication auprès des ministères sectoriels chargés de mettre en œuvre l'entente administrative conclue avec le gouvernement fédéral concernant la mise en valeur des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent. Le ministère a également collaboré avec différents ministères à la gestion de divers dossiers relatifs au Plan Nord.

Le ministère a collaboré avec le ministère des Finances à la négociation du *Protocole d'entente concernant l'harmonisation des taxes de vente* signé le 29 septembre 2011 et de l'*Entente intégrée globale de coordination fiscale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec* conclue le 28 mars 2012 et permettant au Québec d'obtenir du gouvernement fédéral une compensation financière de 2,2 milliards de dollars en contrepartie d'une plus grande harmonisation de la TVQ à la TPS.

OBJECTIF : Intensifier la coopération bilatérale et multilatérale, notamment par l'intermédiaire du Conseil de la fédération

Indicateurs :

- Participations aux conférences intergouvernementales au niveau des premiers ministres, des ministres et des sous-ministres
- Ententes négociées et signées

RÉSULTATS :

Conseil de la fédération

Le ministère a appuyé et conseillé le premier ministre lors de la rencontre annuelle du Conseil de la fédération tenue du 20 au 22 juillet 2011 à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi que lors de la rencontre tenue à Victoria, également en Colombie-Britannique, les 16 et 17 janvier 2012.

- Lors de la rencontre de Vancouver, les premiers ministres des provinces et des territoires ont abordé les sujets suivants :
 - Ils ont discuté de la viabilité des systèmes de santé. Ils ont notamment convenu que l'augmentation du financement fédéral en vertu du Transfert canadien en matière de santé ne devrait pas entraîner une réduction des autres transferts.
 - Ils ont discuté des catastrophes naturelles survenues récemment au Canada.
 - Les premiers ministres ont annoncé une nouvelle initiative en ligne visant à améliorer le partage de l'information sur la qualité et la conservation de l'eau.
 - Ils ont dévoilé une stratégie intitulée *Le Canada dans l'économie mondiale* ainsi qu'un plan d'action pour la promotion de l'éducation internationale.
 - Les premiers ministres ont enfin uni leurs voix pour souligner l'importance accordée aux familles dans les décisions que prennent leurs gouvernements et ont discuté d'options en vue de relever les nombreux défis auxquels les familles canadiennes sont confrontées.

- Au terme de la rencontre de Victoria, dédiée exclusivement aux questions des soins de santé et des transferts fédéraux, le Conseil a annoncé la création de deux groupes de travail présidés par des premiers ministres, portant l'un sur l'innovation en matière de santé et l'autre sur les transferts fédéraux. Les deux groupes de travail devront faire rapport aux premiers ministres lors de leur prochaine rencontre estivale.

En ce qui concerne les dossiers autochtones, le ministère a continué, dans le cadre de ses activités intergouvernementales, à participer activement au Groupe de travail sur les affaires autochtones mis sur pied au mois d'août 2009 par les premiers ministres des provinces et des territoires et les dirigeants autochtones nationaux.

- Ce groupe de travail est chargé d'élaborer des recommandations et de proposer des mesures pour améliorer la qualité de vie des Autochtones dans trois secteurs, soit l'éducation, le développement économique et l'élimination de la violence faite aux femmes autochtones.
- Le ministère a appuyé et conseillé le ministre responsable des Affaires autochtones lors de la rencontre annuelle des premiers ministres des provinces et des territoires avec les dirigeants autochtones nationaux, tenue le 20 juillet 2011 à Vancouver.

Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne

Le Québec a participé à la XVI^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, tenue à Dieppe-Moncton au Nouveau-Brunswick, les 15 et 16 juin 2011.

- Les ministres ont discuté du développement économique en matière de francophonie canadienne. Ils ont annoncé, au terme de la Conférence, qu'un comité directeur indépendant avait pris en main l'organisation d'un forum pancanadien sur le développement économique en matière de francophonie canadienne. Le forum se tiendra les 31 octobre, 1^{er} et 2 novembre 2012 à Gatineau. Le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral assument le rôle de chef de file de ce dossier.
- Les ministres ont abordé la question du renouvellement de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 Agir pour l'avenir*. La Feuille de route viendra à échéance le 31 mars 2013. Les ministres ont créé un comité de travail en vue d'offrir leur appui et leur savoir-faire au gouvernement fédéral pour l'élaboration de son prochain plan d'action sur les langues officielles.

Le ministère a été associé aux négociations intergouvernementales ayant conduit en 2011-2012 à la signature de 98 ententes intergouvernementales canadiennes, dont plusieurs portant sur des projets d'infrastructures spécifiques. Ces ententes s'inscrivent notamment dans la mise en œuvre du plan *Chantiers Canada*.

Tableau 2 - Diverses interventions du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes	2011-2012
Réunions du Conseil de la fédération	2
Autres rencontres intergouvernementales	52
Ententes intergouvernementales signées	98
Avis donnés aux différents comités ministériels	33
Projets d'ententes avec un autre gouvernement du Canada, l'un de ses ministères ou de ses organismes, ou avec un organisme public fédéral (projets présentés par des organismes publics et approuvés par le ministre)	172

OBJECTIF : Accroître les initiatives québécoises en matière de francophonie canadienne et promouvoir auprès des autres gouvernements l'importance des enjeux de la francophonie canadienne

Indicateurs :

- Ministères et organismes québécois impliqués en matière de francophonie canadienne
- Projets conjoints avec les autres gouvernements

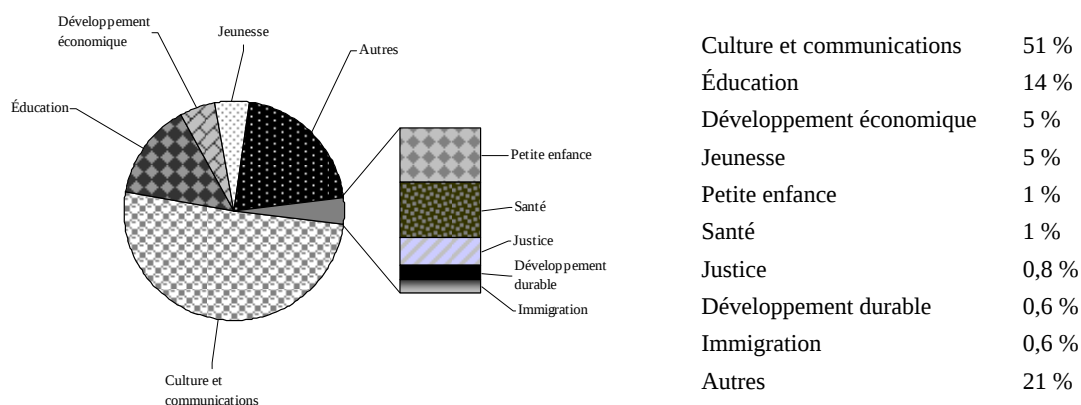
RÉSULTATS :

Programmes de soutien financier

La mise en œuvre de la *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne* s'est poursuivie en 2011-2012 par le biais de diverses initiatives de partenariat, de réseautage et de collaboration visant à accroître les liens entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes.

- Les programmes de soutien financier en matière de francophonie canadienne – soit le Programme d'appui à la francophonie canadienne et le Programme de coopération intergouvernementale – constituent des leviers d'action importants de la Politique. Grâce à ces programmes, 300 projets ont été appuyés.
- Ces projets ont reçu un appui financier de 2,3 millions de dollars dans des secteurs clefs pour l'avancement de la francophonie canadienne, soit la culture et les communications, l'éducation, la jeunesse, la justice, le développement économique, le développement durable, la petite enfance, l'immigration et la santé. À lui seul, le domaine de la culture et des communications représente près de 51 % des initiatives et 14 % pour celui de l'éducation.

**Graphique 1 - Programmes de soutien financier en matière de francophonie canadienne
Répartition des projets par secteur d'activités 2011-2012**



Au cours de 2011-2012, dans le cadre du Programme de coopération intergouvernementale⁷ et conformément aux accords de coopération en matière de francophonie canadienne conclus avec l'ensemble des gouvernements des provinces et des territoires au Canada, le ministère a financé la réalisation de 161 projets, ce qui représente un investissement de près de 980 000 \$. Le budget total de ces projets, toutes sources de financement confondues, est évalué à 5,5 millions de dollars, ce qui signifie que pour chaque dollar attribué par le ministère, 5,57 \$ ont été investis dans ces projets par les promoteurs et partenaires impliqués, incluant les autres gouvernements.

Dans le cadre du Programme d'appui à la francophonie canadienne⁸, le ministère a contribué pour près de 1,3 million de dollars à la réalisation de 139 projets⁹, lesquels totalisent un investissement de 7,9 millions de dollars. L'effet de levier est de l'ordre de 1 pour 6.

⁷ Le Programme de coopération intergouvernementale joue un rôle majeur afin d'accroître les initiatives québécoises en matière de francophonie canadienne et de promouvoir auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux au Canada l'importance de la francophonie de façon à les inciter à travailler à son développement, en collaboration avec le Québec.

⁸ Le Programme d'appui à la francophonie canadienne vise à renforcer les liens entre les Québécois et les communautés francophones et acadiennes au Canada, à soutenir des projets structurants permettant de consolider le statut du français au Canada et à accroître la visibilité et le rayonnement de la francophonie canadienne dans tout le pays.

⁹ Les informations relatives aux types de projets financés dans le cadre du Programme d'appui à la francophonie canadienne apparaissent sous l'objectif « Renforcer les liens de solidarité entre les Québécois et les communautés francophones et acadiennes ».

Initiatives conjointes en coopération intergouvernementale

Plusieurs initiatives de coopération intergouvernementale se démarquent en 2011-2012 par leur aspect novateur et structurant, notamment en ce qui concerne la jeunesse et le développement économique.

- Une somme de 100 000 \$ a été versée au comité régional du Témiscouata pour la préparation du Congrès mondial acadien qui aura lieu en août 2014 dans l'Acadie des terres et forêts. Les gouvernements fédéral, du Nouveau-Brunswick et du Maine contribuent aussi à l'organisation de ce congrès qui se tiendra simultanément sur trois territoires, soit dans le Témiscouata, le nord-ouest du Nouveau-Brunswick et le Nord de l'État du Maine.
- Le Québec et le Nouveau-Brunswick ont appuyé, à hauteur de 80 000 \$ le 4^e Rendez-vous Acadie-Québec, événement à vocation économique ayant eu lieu dans Charlevoix les 29 et 30 septembre 2011.

AXE D'INTERVENTION : Une diplomatie publique proactive

OBJECTIF : Faire connaître le Québec, son identité nationale et sa vision du fédéralisme canadien auprès du public

Indicateurs :

- Activités publiques impliquant le ministère
- Projets de recherche en matière d'affaires intergouvernementales et d'identité québécoise

RÉSULTATS :

Des représentants du ministère ont participé à plusieurs conférences, colloques, présentations et autres événements de nature scientifique, dont les thèmes de discussion portaient sur le fédéralisme canadien, le fédéralisme comparé ou l'identité québécoise. On peut notamment citer :

- le discours du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne traitant de la collaboration entre le Québec, l'Ontario et les États américains lors du Sommet des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent en juin 2011 à Windsor;
- la publication d'un article sur le fédéralisme et les changements climatiques dans la revue *Constitutional Forum Constitutionnel* de septembre 2011;
- la participation au Congrès annuel de l'Association canadienne de science politique à l'Université Wilfrid-Laurier, Waterloo, à la Conférence annuelle *State of the Federation* à Montréal et à la conférence *The Québec Question for the Next Generation*, qui s'est déroulée à l'Université de Toronto;
- la participation à une rencontre internationale et à une table canadienne portant sur le thème *Les cours et les systèmes juridiques dans les fédérations* à Montréal.

Dans le cadre du Programme de soutien à la recherche en matière d'affaires intergouvernementales et d'identité québécoise en 2011-2012, quinze projets, provenant du Québec et du Canada, ont reçu un soutien financier du ministère. À titre d'exemple :

- un soutien financier a été accordé pour l'organisation du Congrès annuel 2012 de la Société québécoise de science politique;
- un soutien financier a été accordé pour la réalisation d'un projet de recherche intitulé *Le Québec vu de l'Alberta*.

Les Bureaux du Québec au Canada représentent le gouvernement du Québec auprès des autres gouvernements au Canada et contribuent à une meilleure connaissance du Québec et de la nation québécoise. Ils défendent les intérêts du Québec et en font la promotion en faisant valoir ses positions et ils participent activement, en collaboration avec les ministères sectoriels, au développement de marchés pour les entreprises et les créateurs québécois. Ils ont réalisé plusieurs activités en 2011-2012.

Parmi les activités du Bureau du Québec à Toronto, on peut citer :

- l'accueil de 336 entreprises dans le cadre de 19 missions commerciales parmi lesquelles le Salon de l'alimentation du Canada, à Toronto, du 11 au 13 mai 2011;
- la tenue, le 23 juin 2011 à Toronto, de la Soirée Québec, afin de célébrer la Fête nationale du Québec;
 - Quelque 1 050 personnes ont participé à cette soirée.
 - Le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne a présidé la soirée, à laquelle de nombreuses personnalités des secteurs politique, économique, associatif et culturel ont pris part.
- l'accueil de la mission québécoise à l'exposition Greenbuild sur la construction et la rénovation qui a eu lieu du 4 au 7 octobre 2011, à Toronto;
- la tenue du deuxième *Rendez-vous Gourmet* de Toronto, le 24 octobre 2011.

Dans le domaine culturel, le Bureau a participé à quelque 24 activités culturelles particulièrement ciblées afin de mettre en valeur la culture du Québec.

Parmi les activités du Bureau du Québec à Ottawa, on peut citer :

- la tenue, le 21 juin 2011, d'une réception pour souligner la Fête nationale du Québec, sous la présidence du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne, à laquelle ont participé 250 personnes, dont des élus fédéraux, des hauts fonctionnaires et des membres de la presse parlementaire;
- la réception du 15 février 2012 à Ottawa, pour souligner la rentrée parlementaire de 2012, événement qui a rassemblé environ 125 ministres, sénateurs, députés et membres du personnel de cabinet de ministres fédéraux en présence du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne et de cinq autres ministres du gouvernement du Québec.

Parmi les activités du Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques, on doit mentionner :

- la participation, les 12 et 13 juin 2011, à la 5^e Conférence de l'Alliance des États du Sud-Est des États-Unis et des provinces canadiennes, à Fredericton;
- la tenue, le 24 juin 2011, d'une réception offerte au Centre culturel de Dieppe à l'occasion de la Fête nationale du Québec;
- la participation, du 10 au 12 juillet 2011, à la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, à Halifax.

Ces événements permettent de promouvoir activement le potentiel des entreprises québécoises sur les marchés des provinces et des territoires, partout au Canada. Les informations de nature commerciale et économique recueillies par les Bureaux sont diffusées auprès de l'industrie québécoise, des organismes de développement des marchés et au sein de l'administration publique. Elles revêtent une importance stratégique en permettant de mieux définir les actions de promotion commerciale qui devraient être entreprises sur une base prioritaire au Québec.

OBJECTIF : Renforcer les liens de solidarité entre les Québécois et les communautés francophones et acadiennes

Indicateurs :

- Activités mises en œuvre à la suite de la *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne*
- Niveau de participation aux activités

RÉSULTATS :

Les initiatives menées en matière de francophonie canadienne par des organismes du Québec et des communautés francophones et acadiennes sont soutenues dans le cadre du Programme d'appui à la francophonie canadienne et du Programme de coopération intergouvernementale, principaux leviers d'action de la *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne*.

Au cours de l'année 2011-2012, ces programmes ont notamment permis les initiatives suivantes :

- Le ministère a consacré 133 500 \$ pour appuyer les *Rendez-vous du cinéma québécois* qui collaborent étroitement avec le ministère depuis 2006 à diffuser au sein des communautés le cinéma québécois et francophone canadien et à faire connaître ce dernier au Québec. La tournée canadienne des *Rendez-vous du cinéma québécois* a offert, en 2011-2012 au public de huit villes canadiennes, un événement d'envergure dédié au cinéma. Les villes comprises dans la tournée étaient Moncton, Orléans, Sudbury, Victoria, Nanaimo, Whitehorse, Dawson et Winnipeg.
- Le ministère a consenti une contribution financière de 25 000 \$ au projet de Programme national de formation du *Réseau national des galas de la chanson*. Ce programme vise le développement des artistes de la chanson au sein de différentes communautés au Canada et permet de dispenser de la formation, en français, auprès des artistes et des organisateurs faisant partie du Réseau.
- Dans le même esprit, le projet *Promouvoir le théâtre francophone auprès des adultes et des jeunes* a obtenu, pour une troisième année, une aide financière de 40 000 \$. Ce projet vise à faire connaître le théâtre francophone dans les communautés francophones et acadiennes et à augmenter la diversité et le nombre de pièces de théâtre présentées au sein de la francophonie canadienne.
- Pour une troisième année consécutive, la série télévisée *Makusham*, diffusée sur les ondes d'APTN et à Radio-Canada, a reçu une aide financière de 15 000 \$ de la part du ministère.

Cette série vise à faire connaître des artistes francophones et autochtones du Québec et du Nouveau-Brunswick.

- Le ministère a consenti une aide financière de 22 745 \$ à des organismes francophones de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest afin de favoriser, au sein de ces communautés l'implantation de deux institutions muséales via l'appui du Réseau Économusées de Québec. Ces institutions contribueront à la vitalité de la vie culturelle et économique des milieux concernés. Elles accroîtront de façon significative la présence et le rayonnement du fait français.
- Le ministère a octroyé une aide financière de 50 000 \$ afin qu'une délégation de jeunes du Québec participe à la 5^e édition des *Jeux de la francophonie canadienne*, tenus du 20 au 24 juillet 2011, à Sudbury en Ontario. Ces Jeux constituent l'un des plus grands rassemblements annuels de jeunes d'expression française au Canada et permettent aux jeunes francophones et francophiles d'échanger sur leur réalité et de développer des liens grâce à des activités sportives et culturelles.

Au cours de la dernière année d'un projet de trois ans, *Terroir, identité et séduction*, le ministère a soutenu à hauteur de 15 000 \$ en 2011-2012, un partenariat entre la région de Saint-Louis-Batoche, en Saskatchewan, et la région de Charlevoix, au Québec, afin de favoriser le développement rural, axé principalement sur le terroir. C'est dans ce contexte qu'une délégation fransaskoise s'est rendue dans Charlevoix pour observer le fonctionnement de la table agrotouristique de la région et s'inspirer des activités promotionnelles déployées durant la tenue du marché de Baie-Saint-Paul.

Le ministère a appuyé diverses initiatives visant à consolider l'Espace économique francophone canadien. Parmi les contributions les plus importantes, mentionnons :

- une somme de 55 000 \$ octroyée au Comité directeur du *Forum pancanadien sur le développement économique en francophonie canadienne*, visant à préparer l'organisation de cet événement qui aura lieu à Gatineau, à l'automne 2012;
- une contribution de 40 000 \$ consentie à l'Association des centres locaux de développement du Québec pour favoriser la tenue du 4^e *Rendez-vous Acadie-Québec* à La Malbaie à l'automne 2011;
- une somme de 20 000 \$ versée en appui au volet francophone de l'événement *Centrallia 2012*, qui aura lieu à Winnipeg, en octobre 2012.

Orientation 3

Renforcer les liens entre les nations autochtones, le gouvernement du Québec et l'ensemble de la société

La troisième orientation du *Plan stratégique 2009-2013* comprend deux axes d'intervention et cinq objectifs. Les résultats pour 2011-2012 sont présentés en fonction de chacun de ces axes d'intervention et des objectifs qui y sont reliés.

AXE D'INTERVENTION : Une meilleure prise en compte des aspirations et des besoins des Autochtones

OBJECTIF : Poursuivre la mise en œuvre des engagements gouvernementaux à l'égard des Autochtones

Indicateurs :

- État d'avancement des engagements pris lors du Forum socioéconomique des Premières Nations (Mashteuiatsh, 2006 – Katimajit 2007)
- État d'avancement des engagements découlant des ententes-cadres et des ententes de développement économique

RÉSULTATS :

Le Forum socioéconomique des Premières Nations s'est tenu à Mashteuiatsh du 25 au 27 octobre 2006, autour de quatre thèmes, soit l'économie et l'emploi; la santé, les services sociaux et les services à l'enfance; la culture et l'éducation; les infrastructures et le développement communautaire durable.

- En novembre 2011, le ministère a entamé la mise à jour des engagements des ministères et des organismes gouvernementaux pour dresser un bilan de ce qui est réalisé et en voie de l'être.

À la suite d'un engagement du gouvernement, pris à l'occasion du Forum socioéconomique des Premières Nations, une rencontre nommée Katimajit s'est tenue à Kuujuaq, les 23 et 24 août 2007. Cette rencontre visait à aborder les problématiques et les défis propres à la nation inuite du Québec. Cet événement a regroupé des représentants des gouvernements du Québec et du Canada ainsi que des représentants inuits.

- Un des résultats de Katimajit a été la mise en place de mesures destinées à atténuer le coût de la vie particulièrement élevé au Nunavik. Cette initiative, initialement ponctuelle, avait été reconduite en 2009-2010 et représente un soutien financier de 4,6 millions de dollars. Cette mesure a pu être pérennisée dans le cadre du premier plan quinquennal du Plan Nord 2010-2016. La contribution du ministère, pour l'année 2011-2012, a été de 600 000 \$, montant auquel il faut ajouter 4 millions de dollars en provenance du ministère des Transports – soit un total de 4,6 millions de dollars.

- Dans le cadre du Plan Nord, le ministère a convenu avec les Inuits de mettre en place une Table Québec-Nunavik comportant une table politique et une table administrative.
 - Organisée par le ministère, la Table Québec-Nunavik a pour mandat de trouver des solutions, d'ici trois à cinq ans, aux nombreux problèmes exposés dans le Plan Nunavik, et de les mettre en œuvre.
 - La Table Québec-Nunavik a également pour mandat la mise en œuvre et l'interprétation de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, ainsi que du Plan Nord.
 - La première rencontre de la Table politique de la Table Québec-Nunavik a eu lieu le 23 février 2012 à l'Assemblée nationale.

En ce qui concerne la nation inuite, le ministère a également poursuivi en 2011-2012 la mise en œuvre des ententes suivantes :

- Dans le cadre de l'*Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik (Entente Sivunirmut)*, le ministère a versé une aide financière de 49,7 millions de dollars destinée à soutenir l'Administration régionale Kativik dans l'accomplissement de ses mandats.
- Dans le cadre de l'*Entente concernant le financement global avec l'ensemble des villages nordiques du Nunavik*, une somme de 13,8 millions de dollars a été versée par le ministère aux 14 villages nordiques pour les aider à dispenser les services municipaux.
- Dans le cadre de l'*Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik (Entente Sanarrutik)*, le ministère a versé 18,4 millions de dollars à la Société Makivik et à l'Administration régionale Kativik pour le financement de projets communautaires et économiques. Deux rencontres du comité de mise en œuvre de l'*Entente Sanarrutik* ont eu lieu au ministère, le 5 mai 2011 et le 8 décembre 2011.

Le ministère a fourni l'appui nécessaire au gouvernement du Québec dans le déroulement des différentes discussions et négociations avec les Cris dans la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, ainsi que de l'*Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec*, communément appelée la *Paix des braves*.

- Le ministère a dirigé les négociations avec les Cris ayant conduit à la signature, le 27 mai 2011, de l'Accord-cadre sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James. Ces négociations visaient à répondre adéquatement au règlement d'un différend soulevé par les Cris afin de leur assurer une participation réelle au sein des structures de gestion locale et régionale sur le territoire de la Baie-James.
- Le règlement des enjeux relatifs à la communauté crie d'Oujé-Bougoumou s'est traduit par la signature de la Convention complémentaire n° 22 à la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, une entente historique de reconnaissance officielle ayant pour effet d'intégrer cette communauté au sein de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* et d'établir son assise foncière.
- À l'occasion de la cérémonie officielle de signature de cette convention complémentaire, une entente finale de règlement, sur la base d'engagements gouvernementaux non entièrement mis en œuvre, a aussi été signée. Celle-ci marquait la résolution des litiges du passé avec cette communauté, régularisait son statut et concrétisait la création du parc national Assinica.

- Le ministère a repris les négociations avec la communauté crie de Mistissini pour la mise en œuvre des dispositions restantes de l'Annexe G de la *Paix des braves*. Ces dispositions sont relatives aux terres de Mistissini que la communauté doit transférer au gouvernement du Québec pour compenser l'allocation des terres d'Oujé-Bougoumou, établie d'après la Convention complémentaire n° 22 à la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*. Des rencontres, incluant la participation du gouvernement fédéral, ont permis de convenir d'une option de règlement et de la sélection des terres qui seront transférées au gouvernement du Québec.
- Le ministère a veillé au versement des paiements annuels prévus en vertu des ententes-cadres telles que la *Paix des braves* et l'*Entente concernant l'administration de la justice pour les Cris* entre le gouvernement du Québec, le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et l'Administration régionale crie. Le respect des engagements gouvernementaux à cet égard s'est traduit par des versements s'élevant respectivement à 80,5 millions de dollars et à 15,3 millions de dollars.

Le ministère a également poursuivi en 2011-2012 la mise en œuvre des ententes suivantes :

- L'*Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire entre les Naskapis et le Québec* (Entente), signée en octobre 2009, prévoit des versements annuels permettant à la Nation naskapie de Kawawachikamach et à la Société de développement des Naskapis de financer des projets de développement économique et communautaire. Le montant versé pour l'année financière 2011-2012 est de 1,8 million de dollars.
 - Le ministre responsable des Affaires autochtones a donné suite à l'engagement pris en matière culturelle dans l'Entente par l'envoi d'une correspondance, le 10 mai 2011, à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.
 - Le 2 mars 2012, le ministère a fait parvenir une correspondance aux signataires naskapis de l'Entente, afin de leur proposer d'entamer les négociations sur la gestion future des camps mobiles pour la chasse aux caribous.
- Le Programme d'aide financière pour l'embauche et le suivi de coordonnateurs en sport et loisir et d'implication communautaire et citoyenne est en cours dans les communautés autochtones de Kawawachikamach, Eagle Village-Kipawa, Lac-Simon, Winneway, Pikogan, Timiskaming, Kitcisakik, Wemotaci, Manawan, Obedjiwan, Natashquan, La Romaine, Pakuashipi, Matimekoshe et Mingan. À ces projets déjà existants, se sont ajoutées quatre nouvelles communautés en 2011-2012 : Uashat-Maliotenam, Gesgapegiag, Listiguj ainsi que Lac-Barrière.
- L'engagement pris par le gouvernement du Québec dans l'Entente-cadre de juillet 2009 à l'effet de négocier des ententes sectorielles sur différents sujets, dont le travail, a conduit à la signature de deux ententes sectorielles entre le Conseil mohawk de Kahnawake et le ministère du Travail :
 - Entente en matière de lésions professionnelles et de santé et de sécurité du travail;
 - Entente intérimaire relative à certaines conditions applicables aux travailleurs de Kahnawake concernant le contrat B du pont Honoré-Mercier.

OBJECTIF : Maintenir et développer des relations constructives avec les nations et communautés autochtones

Indicateurs :

- Nombre d'actions et de partenariats complétés ou en cours
- Fréquence des visites dans les communautés
- Nombre d'interventions du ministère auprès des ministères et des organismes concernés

RÉSULTATS :

Un total de 99 actions ou partenariats significatifs visant à maintenir et à développer des relations constructives avec les nations et communautés autochtones ont été complétés ou sont en cours de réalisation.

En 2011-2012, le ministère a visité en moyenne 7,3 communautés autochtones par mois.

Pour ce qui est des interventions auprès des ministères et des organismes concernés, elles sont de natures multiples et leur nombre exact ne peut être déterminé avec précision. Ces interventions visent à conseiller le gouvernement en matière autochtone, et les activités réalisées dans le cadre de cet objectif ont été présentées précédemment¹⁰.

Le maintien et le développement de relations constructives avec les nations et les communautés autochtones se sont notamment distingués par les actions suivantes :

- Afin de maintenir et de développer des relations constructives avec les nations autochtones, des rencontres ont été tenues avec l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador.
- En 2011-2012, le ministère a également participé à de nombreuses rencontres avec des communautés autochtones, notamment pour discuter de leurs projets soit de développement communautaire ou à caractère économique, soit de leurs dossiers prioritaires liés à l'activité gouvernementale du Québec. À titre d'exemple, le ministère a effectué des visites auprès de communautés telles que Wemotaci, Obedjiwan, Matimekosh, Lac-Simon, Mashteuiatsh, Uashat mak Mani-Utenam et Kitcisakik.
- Dans le contexte de la démarche du Plan Nord, le ministère a soutenu et conseillé le ministère des Ressources naturelles et de la Faune quant à son acceptabilité sociale auprès des Autochtones.
 - Les interventions du ministère ont visé à faire entendre la voix des Autochtones lors des travaux et à s'assurer que le suivi nécessaire soit effectué quant aux engagements pris à leur égard.

¹⁰ Voir page 33.

- Le ministère a participé à toutes les rencontres de la Table des partenaires, ainsi qu'au lancement du Plan Nord et à la signature de la Déclaration des Partenaires du Plan Nord.
- Le ministère a organisé la tenue d'une rencontre de la *Table des partenaires autochtones du Plan Nord*. Ces rencontres, coprésidées par le ministre responsable des Affaires autochtones et par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, sont des lieux d'échanges privilégiés pour discuter des enjeux et des préoccupations autochtones. Deux nouvelles structures ont également été mises en place, soit la *Table Québec-Nunavik* qui a tenu sa première rencontre le 23 février 2012 et la *Table Pekuakamiulnuatsh*, soit Québec-Mashteuiatsh, dont le comité technique s'est réuni le 1^{er} mars 2012.
- Toujours dans le contexte de la démarche du Plan Nord, le ministère a également soutenu et conseillé le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs quant à l'acceptabilité sociale de sa stratégie de protection environnementale pour le territoire visé par le Plan Nord auprès des Autochtones.
 - Les interventions du ministère ont visé à faire entendre la voix des Autochtones lors des travaux et à s'assurer qu'ils soient informés et consultés adéquatement lors de l'élaboration de cette politique.
 - Des rencontres ont été organisées avec des organismes inuits le 26 septembre 2011, avec des organismes cris le 12 octobre 2011, ainsi qu'avec des représentants de la communauté de Mashteuiatsh le 7 novembre 2011.
- Afin de souligner la commémoration de la *Paix des braves* dans l'enrichissement de la nouvelle relation établie avec les Cris depuis la conclusion de cette entente, le ministère a participé à une soirée célébrant le 10^e anniversaire de la signature de l'entente.
- Dans le cadre du volet « soutien à la consultation du Fonds d'initiatives autochtones », le ministère a tenu des rencontres avec diverses communautés autochtones. Ces rencontres ont notamment servi à informer les communautés des paramètres du financement lié à ce fonds ainsi qu'à évaluer leurs besoins réels en matière de soutien à la consultation.
 - Ces rencontres ont contribué au développement et au maintien de relations de confiance avec les communautés. Grâce au financement offert par le ministère, des communautés autochtones ont pu se doter d'un bureau de consultation leur permettant ainsi de répondre adéquatement aux consultations entreprises par le gouvernement du Québec.
 - Le soutien apporté aux efforts ainsi consentis par les communautés facilite la tenue des consultations gouvernementales, ce qui contribue au développement et au maintien de rapports constructifs et positifs entre les communautés autochtones et le gouvernement.
- Le ministre responsable des Affaires autochtones a poursuivi le financement du poste d'agent de liaison Québec-Akwesasne pour l'année financière 2011-2012.
- En ce qui concerne la sélection officielle de terres de catégories I et II à Ivujivik, le ministère, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la Société Makivik, finalise la préparation d'un projet de convention complémentaire à la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*.
- Dans le dossier des revendications des corporations foncières du Nunavik, le ministère et les ministères des Ressources naturelles et de la Faune ainsi que des Transports ont intensifié leurs échanges avec l'Association des corporations foncières du Nunavik, en vue d'identifier des pistes de solution satisfaisantes pour toutes les parties.

- Le ministère a participé à un comité de suivi portant sur l'*Entente spécifique concernant le rapprochement entre les communautés algonquines et les divers milieux de l'Abitibi-Témiscamingue*.
- Le ministère a effectué des visites dans les communautés crie de Waswanipi, de Chisasibi et de Wemindji, afin de participer aux cérémonies d'inauguration officielle des centres de justice en implantation dans l'ensemble des communautés crie. Cette initiative offre des lieux spécifiquement dédiés à l'exercice de la justice, dans une perspective d'amélioration des services, pour répondre aux besoins particuliers des communautés crie et à ceux des divers intervenants judiciaires, notamment ceux de la Cour itinérante.
- Le ministère a souligné l'inauguration de l'Institut culturel cri Aanischaaukamikw à Oujé-Bougoumou. Cette initiative représente le résultat d'une démarche de longue date du Grand Conseil des Crie (Eeyou Istchee), visant à coordonner les efforts de préservation et de promotion de la culture crie. Il s'agit d'un ambitieux projet de centre culturel régional, parfaitement intégré à l'architecture du village modèle d'Oujé-Bougoumou. L'édifice inauguré abrite un musée, un centre de documentation et de recherche, un espace public de rassemblement et d'enseignement du savoir traditionnel crie. Ce projet contribue de manière notable à la préservation du patrimoine crie, à son rayonnement, de même qu'au développement de l'industrie touristique de la région du Nord-du-Québec.
- Le ministère a accompagné des communautés vivant une crise sociale dans l'élaboration de projets spécifiques et structurants pour l'ensemble de la communauté, et ce, dans le cadre de la *Table de concertation sur les problématiques de crise sociale dans les communautés des Premières Nations du Québec*. Les communautés de Lac-Simon et de Lac-Barrière ont particulièrement fait l'objet de soutien à cet égard.
- Le ministère est particulièrement actif au niveau des mesures visant à contrer la violence conjugale et les agressions sexuelles, travaillant de concert avec les représentants autochtones et des organismes communautaires situés en région.
 - Le ministère est membre du Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle, ainsi que du Comité intersectoriel régional en violence conjugale de l'Outaouais.
 - Le ministère est responsable de la coordination des mesures du *Plan d'action gouvernemental 2008-2013* en matière d'agression sexuelle pour le volet autochtone.
- Le ministère collabore avec la communauté algonquine de Kitcisakik et Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, dans le cadre du projet de village permanent (Wanaki).
 - Dans le cadre d'une action concertée pour améliorer les conditions de vie immédiates des membres de la communauté algonquine de Kitcisakik, le ministère collabore à la poursuite de la mise en œuvre du programme spécial de rénovation des habitations, piloté par la Société d'habitation du Québec.
 - Dans le cadre de ce projet, le ministère a collaboré avec Kitcisakik et la Commission de la construction du Québec, notamment, afin de concevoir et de permettre la réalisation du projet de formation et de qualification de travailleurs algonquins de Kitcisakik. Ce projet vise à accorder à environ 20 membres de cette communauté la certification du métier de charpentier-menuisier.

Le ministère a participé aux activités du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone du Grand Montréal visant l'amélioration de la qualité de vie des Autochtones de la région montréalaise.

- Cette initiative regroupe des organisations autochtones et non autochtones, des groupes communautaires, des organismes du secteur privé, ainsi que des représentants des gouvernements du Canada et du Québec, de la Ville de Montréal, de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et des Inuits.
- Le ministère a, entre autres, collaboré en siégeant aux comités suivants : Comité directeur, Comité de communication, Comité de travail en itinérance. Il a également participé aux rassemblements du Réseau en 2011.

OBJECTIF : Soutenir des projets autochtones qui favorisent la création et le maintien d'emplois et d'entreprises ainsi que le développement social des communautés

Indicateurs :

- Nombre de projets soutenus
- Soutien accordé aux projets

RÉSULTATS :

Depuis le début de la création du Fonds d'initiatives autochtones en 2006, jusqu'au 31 mars 2012, près de 365 projets ont été acceptés, totalisant des engagements de la part du ministère de 75,9 millions de dollars¹¹.

Les demandes ont été effectuées dans l'une ou l'autre des cinq enveloppes, soit :

- le développement économique;
- l'infrastructure communautaire;
- la garantie de prêt;
- l'action communautaire;
- le soutien à la consultation.

¹¹ Les résultats de 2010-2011 ont été modifiés à des fins de cohérence. Ainsi, pour cette dernière, le bilan des projets s'élevait à 307 pour un financement global de 60,9 millions de dollars.

OBJECTIF : Informer les divers milieux concernés des enjeux et des processus de négociation avec les Autochtones

Indicateur :

- Nombre et nature des activités de sensibilisation sur les enjeux autochtones

RÉSULTATS :

Le ministère répond aux demandes de renseignements qui lui sont acheminées. Le cas échéant et selon leur objet, les demandes sont transmises aux interlocuteurs du ministère ou aux coordonnateurs du dossier autochtone des autres ministères et organismes gouvernementaux concernés :

- Le site Web www.autochtones.gouv.qc.ca présente un contenu s'adressant à la population et à la clientèle autochtone. Grâce à une mise à jour régulière des données informatives et au dépôt des communiqués et des allocutions du ministre responsable des Affaires autochtones ainsi que des ententes conclues avec les diverses nations autochtones, les citoyens sont en mesure de considérer les avancées du Québec en matière de relations avec ces nations.
- Le ministère offre un service de formation sur les enjeux autochtones.
- Le ministère a assuré un rôle de sensibilisation auprès des ministères et des organismes du gouvernement du Québec en tenant, en 2011-2012, une rencontre avec les coordonnateurs en affaires autochtones.

L'information et la documentation concernant les enjeux autochtones ont été diffusées dans le cadre des activités suivantes :

- La distribution du document d'information *Amérindiens et Inuits – Portrait des nations autochtones du Québec* a rendu accessible à diverses clientèles l'information générale portant sur les nations autochtones du Québec.
- La distribution de la carte intitulée *Les Autochtones du Québec* a également permis de renseigner les citoyens sur la réalité autochtone au cours de la dernière année.

Des messages du ministre responsable des Affaires autochtones ont été diffusés dans les médias :

- Un total de huit messages publicitaires ont été diffusés par l'intermédiaire des médias écrits autochtones.
- Un message du ministre responsable des Affaires autochtones a été diffusé le 21 juin 2011 dans les hebdomadaires régionaux du Québec ainsi que dans les stations de radio communautaire autochtones, dans le but notamment de souligner la Journée nationale des Autochtones.

Au cours de l'année 2011-2012, six communiqués de presse ont été diffusés afin de rendre compte de divers enjeux liés aux négociations avec les communautés autochtones.

Le ministère a soutenu le ministre responsable des Affaires autochtones lors d'interventions publiques.

- Le ministre responsable des Affaires autochtones a prononcé une vingtaine d'allocutions lors de la tenue d'activités communautaires interministérielles ou tripartites. Ces allocutions faisaient état notamment de divers investissements effectués afin d'améliorer la qualité de vie de la population autochtone du Québec et des avancées socioéconomiques des communautés. Le ministre a également abordé des sujets liés au développement économique et à l'éducation.
- Le ministre responsable des Affaires autochtones a prononcé deux allocutions lors d'activités tenues dans le cadre de la présentation et de la promotion du Plan Nord.

Le ministère a échangé avec divers initiateurs de projets de mise en valeur des ressources naturelles afin de les sensibiliser et de les renseigner au sujet des différents enjeux, rôles et responsabilités liés aux consultations gouvernementales qui découlent de la mise en œuvre du Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones.

Des rencontres majeures ont eu lieu avec des organismes dans le but de discuter d'enjeux liés à la négociation.

- Dans le cadre des négociations sur la revendication territoriale globale avec les Innus, les élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et des groupes d'utilisateurs du milieu ont été rencontrés pour les informer de l'évolution des négociations et des aspects qui concernent plus particulièrement leur région.
- Le ministère a participé avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à une tournée régionale dans les communautés non autochtones situées dans le territoire de la Baie-James. Cette tournée visait à informer et à recueillir les réactions de la population au sujet de l'*Accord-cadre sur la gouvernance dans le territoire*, signé par le Québec et les Cris en mai 2011, et pour présenter un état de situation sur les négociations futures.

AXE D'INTERVENTION : Des négociations et des ententes en vue d'une relation harmonieuse et durable

OBJECTIF : Négocier et conclure des ententes portant sur les revendications territoriales, l'autonomie gouvernementale, la culture, la langue, les traditions, les ressources naturelles et le développement économique

Indicateurs :

- Nombre et nature des négociations en cours
- Nombre et nature des ententes conclues

RÉSULTATS :

Nombre et nature des négociations en cours

Pour ce qui est du nombre et de la nature des négociations en cours, le ministère mène actuellement 16 négociations avec huit nations autochtones. Ces négociations concernent une vaste gamme de sujets, dont les revendications territoriales, l'autonomie gouvernementale et le développement économique.

Parmi ces négociations, on peut notamment mentionner les dossiers ci-après.

Innus

- Concernant la revendication territoriale globale des gouvernements du Québec et du Canada avec les Innus – Regroupement Petapan inc. regroupant les communautés de Mashteuiatsh, Essipit et Natashkuan, la négociation suit son cours. Plusieurs rencontres entre les parties ont eu lieu.
- Dans le contexte du développement de divers projets situés sur le territoire revendiqué par Uashat-Maliotenam et faisant l'objet d'oppositions de la part de la communauté, le ministère a tenu des rencontres avec les représentants de cette dernière. Les rencontres avaient pour but de discuter du développement socioéconomique de la communauté et de mettre en œuvre une stratégie favorisant son épanouissement.
- Le ministère a rencontré les représentants de Matimekoshe–Lac-John, afin de convenir de mesures permettant à la communauté de profiter des possibilités économiques qui s'offrent à elle et de maintenir une relation constructive entre le gouvernement et les représentants de Matimekoshe–Lac-John.
- En juin 2011, le gouvernement du Québec a conclu un protocole d'entente sur une nouvelle relation avec le Conseil des Innus de Pessamit visant à établir le cadre général d'un processus spécial de négociation pour régler certains litiges portant sur le statut de la route 138, les installations hydroélectriques et l'exploitation forestière sur le territoire revendiqué par le Conseil. Le ministère a tenu plusieurs rencontres avec les représentants du Conseil.

Attikameks

- Des discussions visant le règlement de la revendication territoriale globale atikamekw ont eu lieu entre le gouvernement du Québec et le Conseil de la Nation atikamekw, et ce, en présence du gouvernement du Canada.
- Ces discussions ont permis la finalisation de certains chapitres du projet d'entente de principe.

Micmacs

- Le ministère a activement participé aux négociations ayant mené à la conclusion de deux projets d'entente, soit l'*Entente tripartite provisoire sur la consultation et l'accommodement des Micmacs* et l'*Entente-cadre Niganiljoga'tagan* entre le gouvernement du Canada, les trois communautés Micmacs du Québec et le gouvernement du Québec. Le gouvernement du Québec a approuvé les deux projets d'entente par décret, le 21 mars 2012. Ces projets d'entente établissent un processus de consultation que les gouvernements pourraient utiliser pour consulter les Micmacs, et identifient les enjeux qui pourraient faire l'objet d'ententes ultérieures.
- Les représentants du gouvernement du Québec, du Canada et de la Nation Micmac de Gespeg ont continué les travaux au sein du Comité de travail sur le processus distinct relatif à l'assise territoriale de la Nation Micmac de Gespeg. Le mandat de ce comité est d'accompagner la Nation Micmac de Gespeg dans la réalisation de ses projets de développement des infrastructures sur son assise territoriale.
- Le ministère continue de négocier avec les trois communautés micmaques du Québec représentées par le Secrétariat Mi'gma'wei Mawio'mi, afin de convenir d'un territoire de consultation ainsi que d'un processus de consultation qui s'appliquerait sur ce territoire.
- Les négociations du projet d'entente de principe sur l'autonomie gouvernementale de la Nation Micmac de Gespeg entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et la Nation Micmac de Gespeg se poursuivent. L'objectif de ce projet d'entente est d'énoncer les principes et les éléments fondamentaux qui serviront de base pour la négociation de l'entente finale portant sur l'autonomie gouvernementale de Gespeg.

Inuits

- À la suite de l'Entente de principe sur la fusion de certaines institutions publiques et la création du gouvernement régional du Nunavik signée en 2007, le gouvernement du Québec, la Société Makivik et le gouvernement du Canada ont convenu, en janvier 2011, d'un projet d'entente finale sur la création du gouvernement régional du Nunavik. Le 27 avril 2011, lors d'un référendum, le projet d'entente finale a été rejeté par la population du Nunavik dans une proportion de 66 %.
- Les négociateurs du gouvernement du Québec, de la Société Makivik et du gouvernement du Canada ont finalisé un projet d'entente en vue de sa ratification par les parties à l'entente. Il a alors été décidé que le processus de ratification comprendrait notamment un référendum, tenu au Nunavik le 27 avril 2011.

Mohawks

- Les négociations bilatérales, découlant de l'Entente-cadre de juillet 2009, se sont poursuivies avec les Mohawks de Kahnawake quant à la révision de certaines ententes sectorielles conclues en 1999 et à l'ajout de nouvelles ententes. À cette fin, les négociations ont été effectuées dans le cadre d'une table centrale réunissant les négociateurs des deux parties, ainsi que de quatre tables sectorielles (travail, transports, développement économique et fiscalité) auxquelles participent des représentants des différents ministères concernés.
- Des négociations tripartites Québec-Canada-Kahnawake ont eu lieu en 2011-2012 au sujet de la revendication des Mohawks de Kahnawake sur les terres de l'ancienne seigneurie du Sault-Saint-Louis. Une table centrale s'est réunie à plusieurs reprises en 2011-2012 et une sous-table technique a été mise sur pied et s'est réunie une fois.

Algonquins (Lac-Barrière)

- Un processus de travail multipartite a été engagé entre le ministère, les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et les Algonquins de Lac-Barrière. Le processus vise à déterminer et à mettre en œuvre des solutions en matière de développement économique et de développement social, de manière à assurer une progression des conditions de vie de cette communauté.
- Des négociations plus spécifiques sont en cours entre le gouvernement du Québec et le conseil de bande de Lac-Barrière et portent sur les interventions que pourrait mener le gouvernement quant à l'amélioration des conditions de vie matérielles et sociales dans la communauté de Lac-Barrière; des discussions ont aussi lieu sur l'harmonisation des coupes forestières dans le territoire fréquenté par la communauté, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Cris

- Afin de permettre au gouvernement du Canada et aux Cris de mettre en œuvre les engagements pris en vertu de l'*Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Canada et les Cris d'Eeyou Itschee* conclue en 2008, le gouvernement du Québec s'est joint aux discussions visant à apporter des modifications à la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* afin de revoir la formule d'amendement général qui y est prévue ainsi que le troisième chapitre de celle-ci.

Huron-wendat

- À la suite de la signature de l'énoncé d'intentions mutuelles conclu avec le Conseil de la Nation huronne-wendat, le 25 novembre 2011, le gouvernement du Québec est devenu membre à part entière de la Table de discussion tripartite portant sur le Traité Murray de 1760.
 - Les objectifs de la Table de discussion sont de favoriser les échanges entre les parties huronne-wendate, fédérale et québécoise, afin de rassembler l'information sur les enjeux liés au Traité Murray de 1760, les intérêts des parties et les pistes de solution pour un éventuel règlement durable de ces enjeux.

Nombre et nature des ententes conclues ou en discussion

Concernant les ententes conclues ou en discussion, on peut notamment citer les suivantes :

- En début d'année 2012, le ministère, le ministère de la Famille et des Aînés et le Conseil des Mohawks de Kanesatake ont conclu une entente en vue de l'ouverture d'un centre de la petite enfance dans la communauté de Kanesatake.
- Le ministère a conclu, à l'automne 2011, une entente sur le développement culturel d'Akwesasne avec le Conseil des Mohawks d'Akwesasne. Les autres partenaires de l'entente sont le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.
 - Sur un budget total de 120 000 \$ pour la durée de l'entente, la contribution du ministère s'élève à 10 000 \$ pour l'année financière 2011-2012.
 - Des rencontres, visant à mettre en œuvre l'entente, ont eu lieu les 13 et 20 octobre 2011. Dans un premier temps, le Conseil des Mohawks d'Akwesasne est appelé à faire le portrait culturel de la communauté. Cet exercice a pour objectifs de faire ressortir les caractéristiques culturelles de la communauté, d'identifier les secteurs culturels et les acteurs actifs dans leur milieu, les problématiques rencontrées et les enjeux du développement culturel à considérer pour l'avenir.
 - Le ministère et le ministère de la Sécurité publique ont conclu une Entente concernant un projet de prévention de la criminalité dans la communauté de Kanesatake. Cette entente est entrée en vigueur le 21 juillet 2011.
- Le ministère a activement contribué aux négociations ayant mené à la conclusion, le 27 mai 2011, d'un Accord-cadre avec les Cris en vue de leur assurer une participation réelle aux structures de gouvernance locale et régionale sur le territoire. Cet Accord-cadre a donné lieu à des discussions subséquentes afin de conclure une entente finale dans un délai d'un an.
- Le 27 février 2012, le gouvernement du Québec et les Cris ont conclu une entente qui confirme la participation active des Cris au projet de prolongement de la route 167 vers les monts Otish. Le ministère a collaboré au processus ayant mené à la signature de l'entente, de façon à assurer que les Cris de Mistissini, principalement affectés par le projet, puissent profiter des retombées économiques et des emplois, à la fois lors de la construction et une fois les travaux terminés.
- Le ministère participe également à des discussions tripartites avec les Cris et le gouvernement fédéral concernant la création éventuelle d'un gouvernement de la nation crie à moyen terme.
- Le 30 mars 2012, le gouvernement du Québec a conclu une entente de principe avec la Première Nation Abitibiwinni et la nation Anishnabe de Lac-Simon, sur la consultation et l'accommodement concernant les projets miniers.
 - Les négociations ultérieures viseront à convenir d'un processus et d'un territoire de consultation qui assureraient une compréhension commune des obligations des parties dans le cadre du développement de futurs projets miniers et, possiblement, pour d'autres types de projet de développement des ressources naturelles.

- À la suite du rapport final du juge Jean-Jacques Croteau sur les allégations d'abattage de chiens de traîneau au Nunavik au cours de la période 1950-1970, le gouvernement du Québec et la Société Makivik ont conclu, le 8 août 2011, l'*Entente concernant la reconnaissance par le gouvernement du Québec de l'effet sur la société inuite de l'abattage de Qimmiit (chiens de traîneau) au Nunavik, entre 1950 et 1970*.
- Cette entente a fait l'objet d'une modification, signée le 30 mars 2012, à la suite d'une demande de la Société Makivik afin que la somme de 3 millions de dollars, versée par le gouvernement du Québec et prévue dans l'entente initiale, soit octroyée à une fiducie créée à cette fin.

**Section 2 – Présentation des résultats par rapport
aux engagements pris dans la Déclaration de services
aux citoyens du ministère du Conseil exécutif**

Des services accessibles

Dans l'exercice de sa mission, le ministère du Conseil exécutif ne fournit pas de services directs aux citoyens – à l'exception des volets de cette mission ayant trait à la jeunesse et aux affaires autochtones. Ces services, offerts par le Secrétariat à la jeunesse et par le Secrétariat aux affaires autochtones, ont fait l'objet en 2001 d'une Déclaration de services aux citoyens¹², conformément à la *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01).

Le Secrétariat à la jeunesse

Les services d'information et de référence offerts par le Secrétariat à la jeunesse à sa clientèle sont accessibles par téléphone en appelant Services Québec au 1-877-644-4545 ou au moyen de son site Internet selon les modalités définies dans la Déclaration de services aux citoyens. Certaines demandes reçues par Services Québec sont directement traitées, tandis que d'autres sont transmises au Secrétariat à la jeunesse.

Les citoyens peuvent obtenir l'information souhaitée en consultant le portail jeunesse Espace J¹³. L'objectif principal du portail est de donner un accès direct à l'internaute afin qu'il puisse accéder aux programmes et aux services gouvernementaux jeunesse.

Le Secrétariat aux affaires autochtones

Le Secrétariat aux affaires autochtones accueille les demandes d'information et y répond du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30. En dehors des heures de bureau habituelles, le Secrétariat reçoit les messages et les demandes d'information sur boîte vocale, par télécopieur et par courriel¹⁴.

Le Secrétariat fait en sorte qu'une première réponse soit apportée aux messages et aux demandes d'information au plus tard le jour ouvrable suivant la réception de la communication.

Le Secrétariat maintient à jour son site Web.

12 La *Déclaration de services aux citoyens* est disponible à l'adresse suivante : www.mce.gouv.qc.ca/ministere/declaration.htm

13 Le portail jeunesse est disponible à l'adresse suivante : www.espacej.gouv.qc.ca

14 Les courriels peuvent être expédiés à partir du site www.autochtones.gouv.qc.ca/courriel.asp

Des services courtois et personnalisés

Le Secrétariat à la jeunesse

Le service offert par le Secrétariat est personnalisé. Le temps consacré à chaque demande varie selon sa nature et certaines d'entre elles peuvent nécessiter des recherches ou exiger que les citoyens soient dirigés vers une personne-ressource externe.

Le Secrétariat aux affaires autochtones

Dès le premier contact, le Secrétariat aux affaires autochtones se fait un devoir de présenter ses services, d'écouter avec attention les demandes présentées et les commentaires formulés, et de traiter sa clientèle avec ouverture d'esprit, compréhension et respect.

Le Secrétariat guide les citoyens qui le contactent dans la façon de présenter leur demande ou leur dossier.

Des services fiables et de qualité

Le Secrétariat à la jeunesse

Le Secrétariat fait en sorte que les renseignements fournis aux citoyens soient exacts, complets et présentés dans un langage clair en dirigeant les citoyens qui s'adressent à lui vers les bonnes sources d'information et les bons interlocuteurs.

Le Secrétariat aux affaires autochtones

Le Secrétariat aux affaires autochtones déploie les efforts nécessaires pour que les renseignements fournis aux citoyens soient exacts, complets et présentés dans un langage clair.

Le Secrétariat traite les demandes ou les dossiers avec impartialité, équité et en toute confidentialité.

Le Secrétariat dirige les citoyens s'adressant à lui vers les bonnes sources d'information et les bons interlocuteurs, tant au ministère du Conseil exécutif que dans les autres ministères et organismes gouvernementaux.

Section 3 – Utilisation des ressources du ministère du Conseil exécutif

On trouvera ci-après un portrait de l'utilisation, par le ministère du Conseil exécutif, des ressources mises à sa disposition.

Ce portrait est dressé en abordant successivement :

- les ressources humaines,
- les ressources financières,
- les ressources informationnelles,
- les bonis au rendement.

Les ressources humaines

La répartition de l'effectif¹⁵

Tableau 3 - Effectif en poste ¹⁶ au 31 mars 2012			
Secteurs d'activité ou orientations stratégiques	2012	2011	2010
Programme 2 : Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	410	419	431
Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes	55	60	64
Programme 4 : Affaires autochtones	35	40	36
Programme 5 : Jeunesse	32	32	37
Programme 6 : Réforme des institutions démocratiques et Accès à l'information	15	16	13
Total	547	567	581

L'effectif en poste au 31 mars 2012 s'établit à 547 personnes, en baisse de 3,5 % par rapport au 31 mars 2011. Depuis le 31 mars 2010, la baisse atteint 5,9 %, soit une réduction de 34 personnes. Ces résultats s'expliquent principalement par le non-remplacement de 28 postes à la suite de départs à la retraite et par une gestion rigoureuse de l'effectif.

Tableau 4 - Effectif utilisé ¹⁷ au 31 mars 2012			
Secteurs d'activité ou orientations stratégiques	2012	2011	2010
Programme 2 : Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	385	400	415
Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes	52	55	60
Programme 4 : Affaires autochtones	36	39	40
Programme 5 : Jeunesse	29	33	38
Programme 6 : Réforme des institutions démocratiques et Accès à l'information	14	14	13
Total	516	541	566

15 Les données présentées excluent les employés recrutés localement pour les bureaux du Québec au Canada qui totalisaient 14 personnes au 31 mars 2012.

16 Effectif en poste : nombre de personnes en poste au 31 mars 2012.

17 Effectif utilisé : utilisation en ETC (équivalent temps complet) du 1^{er} avril au 31 mars, qui représente les heures travaillées et payées et n'inclut pas les primes et les heures supplémentaires.

Au cours de la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012, l'effectif utilisé s'établit à 516 ETC (équivalent temps complet). Ce tableau indique une diminution de 4,6 % de l'effectif utilisé entre le 31 mars 2011 et le 31 mars 2012. Depuis le 31 mars 2010, la baisse s'établit à 8,8 % de l'effectif utilisé. Le comblement d'un poste sur deux lors des départs à la retraite ainsi qu'une gestion rigoureuse de l'effectif en sont les principales causes.

Tableau 5 - Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier			
	2012	2011	2010
Taux de départs volontaires	21,2 %	18,3 %	18,2 %

Le développement d'une culture éthique au sein de l'organisation

Au cours de 2011-2012, le service-conseil en matière d'éthique a été offert à l'ensemble du personnel du ministère, employés et gestionnaires.

Une présentation du cadre éthique ministériel a également été effectuée lors des sessions d'accueil offertes aux nouveaux employés.

La mobilisation du personnel et la qualité de vie au travail

Le programme d'accueil

Le ministère a accueilli 49 nouveaux employés lors de cinq séances d'accueil. Ces rencontres ont permis aux nouveaux employés d'obtenir de l'information sur les principaux services offerts par le ministère ainsi que sur leurs conditions de travail.

Le régime d'aménagement et de réduction du temps de travail

Dans le but de faciliter la conciliation travail-famille et ainsi d'améliorer la qualité de vie au travail, le ministère offre à son personnel un régime d'aménagement et de réduction du temps de travail. Au 31 mars 2012, 56 employés bénéficiaient d'une entente d'aménagement et de réduction du temps de travail comparativement à 37 au 31 mars 2011.

La santé et la sécurité des personnes au travail

Dans le cadre de la *Politique concernant la santé physique et psychologique des personnes au travail*, le ministère a réalisé des actions favorisant le maintien et le développement de la santé de ses employés.

On peut citer les réalisations suivantes :

- services d'ergonomie dispensés à 44 employés du ministère; incluant les personnes ayant recours au service d'une ergonome professionnelle, lorsque requis;
- campagne de vaccination contre la grippe saisonnière, au cours de laquelle 62 employés ont reçu le vaccin;

- tenue d'une clinique de dépistage des maladies cardiovasculaires du 13 février au 5 mars 2012 dans le cadre du *Mois du cœur*. Au total, 37 employés du ministère ont participé à cette activité;
- mise en ligne dans l'intranet, en octobre 2011, d'une capsule de sensibilisation au cancer du sein et d'une capsule santé concernant la Semaine québécoise pour un avenir sans tabac en janvier 2012;
- tenue d'activités physiques durant la période du midi;
- organisation d'une journée *Au boulot en espadrilles* et d'une marche collective dans le cadre de la Journée nationale du sport et de l'activité physique. La marche s'est déroulée durant la période du midi le 5 mai 2011. Elle a été organisée en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor et le Centre de services partagés du Québec;
- tenue de trois différentes conférences organisées par le regroupement des responsables des programmes d'aide aux employés de la colline Parlementaire et portant sur des sujets favorisant le développement de la personne et le bien-être au travail.

Le Programme d'aide aux employés

Le Programme d'aide aux employés accompagne les personnes confrontées à des problèmes ayant un impact sur leur santé psychologique et donc susceptibles d'influer sur leur comportement et leur rendement au travail. Au cours de l'année 2011-2012, 74 personnes ont utilisé ce service qui est un outil de prévention favorisant le maintien en emploi du personnel.

Tableau 6 - Utilisation du Programme d'aide aux employés par le personnel	
Années visées	Nombre d'employés ayant eu recours au Programme d'aide aux employés
2007-2008	60
2008-2009	57
2009-2010	58
2010-2011	65
2011-2012	74

La formation et le perfectionnement du personnel

De janvier à décembre 2011, le ministère a investi 275 840 \$ dans le développement des compétences de son personnel, ce qui représente 0,63 % de sa masse salariale. Le nombre moyen de jours de formation par employé est évalué à 0,93 jour. Les formations suivies au cours de l'année 2011 se répartissent selon les thèmes suivants :

Tableau 7 - Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champs d'activité

Thème	2011
Favoriser le développement des compétences et de la carrière	247 124 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	15 467 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	10 673 \$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	2 576 \$

Les ressources financières

Crédits

Sur le plan budgétaire, le portefeuille des activités du ministère s'applique aux six programmes suivants :

- Programme 1 : Cabinet du lieutenant-gouverneur
- Programme 2 : Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif
- Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes
- Programme 4 : Affaires autochtones
- Programme 5 : Jeunesse
- Programme 6 : Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information

Le programme 1 (Cabinet du lieutenant-gouverneur) comprend les crédits attribués au lieutenant-gouverneur pour lui permettre d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par la loi.

Le programme 2 (Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif) regroupe les crédits visant à fournir au premier ministre, au Conseil exécutif et à ses comités les ressources humaines et techniques nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions.

Le programme 3 (Affaires intergouvernementales canadiennes) comprend les crédits nécessaires à la coordination des relations du gouvernement du Québec avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces du Canada.

Le programme 4 (Affaires autochtones) regroupe les crédits visant à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière d'affaires autochtones.

Le programme 5 (Jeunesse) regroupe les crédits visant à assurer la coordination, la cohérence et la complémentarité de l'ensemble des actions gouvernementales en matière de jeunesse ainsi qu'à consulter et à soutenir les principaux acteurs jeunesse dans le but de favoriser la participation active des jeunes à la société québécoise.

Le programme 6 (Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information) comprend les crédits permettant l'adoption ou la modification de diverses lois de nature électorale, assurant le volet recherche et conseil au bénéfice du ministre responsable et permettant de donner suite aux décisions gouvernementales visant à réformer et à améliorer les institutions démocratiques. Les crédits du programme 6 visent également à promouvoir l'accès à l'information et à assurer la protection des renseignements personnels. Ils ont pour objet de permettre l'adoption et la modification des lois afférentes, ainsi que de soutenir un volet-conseil auprès du ministre responsable et de tous les intervenants du milieu.

Dépenses : Le tableau ci-dessous présente le budget et les dépenses probables de 2011-2012 ainsi que les dépenses réelles de 2010-2011 et de 2009-2010 pour les activités relevant du ministère.

Tableau 8 - Dépenses du ministère du Conseil exécutif

Programme	Budget de dépenses ⁽¹⁾ 2011-2012 (000 \$)	Dépenses probables ⁽²⁾ 2011-2012 (000 \$)	Dépenses réelles 2010-2011 (000 \$)	Dépenses réelles 2009-2010 (000 \$)
Programme 1 : Cabinet du lieutenant-gouverneur	748,9	748,9	748,9	775,6
Programme 2 : Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	55 380,3	48 000,5	49 683,8	52 354,6
Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes	13 654,5	12 217,4	12 335,7	12 120,7
Programme 4 : Affaires autochtones	234 510,7	222 753,3	206 626,5	199 722,4
Programme 5 : Jeunesse	47 382,8	46 506,9	45 802,1	38 992,8
Programme 6 : Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information	7 023,3	6 882,9	6 462,2	6 322,8
TOTAL	358 700,5	337 109,9	321 659,2	310 288,9

(1) Le budget inscrit tient compte des redressements budgétaires survenus en cours d'exercice.

(2) Données au 31 mars 2012, basées sur une estimation effectuée le 1^{er} mai 2012.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses par rapport à 2010-2011 pour les activités relevant du ministère.

Tableau 9 - Évolution des dépenses du ministère du Conseil exécutif

Programme	Dépenses probables 2011-2012 (000 \$)	Dépenses réelles 2010-2011 (000 \$)	Écart ⁽³⁾ (000 \$)	Variation ⁽⁴⁾ (%)
Programme 1 : Cabinet du lieutenant-gouverneur	748,9	748,9	-	-
Programme 2 : Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	48 000,5	49 683,8	(1 683,3)	-3,39 %
Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes	12 217,4	12 335,7	(118,3)	-0,96 %
Programme 4 : Affaires autochtones	222 753,3	206 626,5	16 126,8	7,80 %
Programme 5 : Jeunesse	46 506,9	45 802,1	704,8	1,54 %
Programme 6 : Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information	6 882,9	6 462,2	420,7	6,51 %
TOTAL	337 109,9	321 659,2	15 450,7	4,80 %

(3) Écart entre les dépenses 2010-2011 et celles de 2011-2012.

(4) Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles 2010-2011.

Le budget initialement alloué au ministère pour l'exercice 2011-2012 se chiffrait à 368,8 millions de dollars alors que le budget modifié s'élève à 358,7 millions de dollars. Cette variation est principalement attribuable à la gestion de la provision pour la réalisation de projets de communication gouvernementale qui a impliqué des virements de crédits à d'autres programmes du gouvernement.

L'augmentation globale des dépenses de près de 15,5 millions de dollars en 2011-2012, par rapport à 2010-2011, est principalement attribuable aux éléments suivants :

- Une augmentation des dépenses de 16,1 millions de dollars au programme 4 découlant principalement de l'indexation et de la conclusion de nouvelles ententes avec les communautés autochtones, dont : l'indexation de l'*Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik (Entente Sivunirmut), version administrative consolidée* (3,2 millions de dollars); l'approbation de l'*Entente finale de règlement concernant certaines questions visées par l'Annexe G de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec* (pour le règlement des enjeux relatifs à la communauté crie d'Oujé-Bougoumou) (5,0 millions de dollars); la conclusion de l'*Entente concernant la reconnaissance par le Québec de l'effet sur la société inuite de l'abattage de Qimmiit (chiens de traîneau) du Nunavik entre 1950 et 1970* (3,0 millions de dollars) et la poursuite de la mise en œuvre du Fonds d'initiatives autochtones (5,6 millions de dollars).
- Une augmentation des dépenses de 704 800 \$ au programme 5 principalement attribuable à l'indexation des montants alloués à la mise en œuvre de certains moyens d'action de la *Stratégie d'action jeunesse 2009-2014*, notamment ceux faisant partie du *Défi de l'éducation et de l'emploi*, du *Défi de l'entrepreneuriat* et du *Défi des régions*.
- Une diminution de 1,7 million de dollars au programme 2 principalement attribuable à l'effort des mesures de compressions budgétaires demandées.

Les ressources informationnelles

De façon récurrente, le ministère consent la majorité de ses efforts à la continuité des services de développement et d'évolution des systèmes d'information, au maintien et à la mise à niveau de l'infrastructure technologique, au soutien bureautique et à la veille technologique.

De plus, parmi les principaux dossiers réalisés en 2011-2012, on peut citer les suivants :

- essais liés à la prise en charge du site de relève externe dans le but d'assurer la continuité des services du ministère en cas de catastrophe;
- rehaussement de l'infrastructure serveur et ajout d'une unité de mémoire afin de bénéficier d'une infrastructure virtuelle fiable, robuste et performante;
- réalisation des travaux de refonte des systèmes de gestion des emplois supérieurs;
- intégration des actifs et migration des données institutionnelles vers le nouvel outil de gestion intégrée des documents du ministère.

Tableau 10 - Débours planifiés et réels en ressources informationnelles pour la période 2011-2012

	Débours planifiés en ressources informationnelles	Débours réels en ressources informationnelles pour l'exercice	Écart
Projets de développement	484 095 \$	330 242 \$	153 853 \$
Autres activités	3 459 060 \$	3 648 279 \$	(189 219 \$)
Total	3 943 155 \$	3 978 521 \$	(35 366 \$)

Globalement, l'écart entre les débours planifiés et les débours réels est minime. Toutefois, un repositionnement de certains projets en activité de continuité a été effectué afin de mieux refléter les travaux du ministère.

Tableau 11 - Nombre de projets en ressources informationnelles pour la période 2011-2012

Nombre de projets en cours au début de l'exercice	3
Nombre de projets repositionnés en activité de continuité	1
Nombre de projets entrepris au cours de l'exercice	1
Nombre de projets en cours à la fin de l'exercice	2
Nombre de projets terminés au cours de l'exercice	1

Les bonis au rendement

Bonis au rendement pour la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 accordés en 2011-2012

Tableau 12 - Nombre de bonis au rendement pour la période 2011-2012		
Cadres	—	—
Cadres juridiques ⁽¹⁾	—	—
Titulaires d'un emploi supérieur à temps plein	—	—
Total	—	—

(1) La reddition de comptes pour les cadres juridiques relève du ministère de la Justice du Québec.

La Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette prévoit qu'aucun boni fondé sur le rendement ne pourra être accordé aux cadres, aux cadres juridiques ni aux membres du personnel d'un cabinet au cours des exercices financiers débutant en 2010-2011 et en 2011-2012. Aucun boni au rendement ne fut accordé durant la période 2011-2012.

Section 4 – Autres exigences

La quatrième section fait référence au suivi apporté par le ministère à certaines exigences découlant du cadre législatif gouvernemental.

Ces exigences concernent :

- l'accès à l'égalité en emploi;
- l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels;
- l'allégement réglementaire et administratif;
- le développement durable et les changements climatiques;
- l'égalité entre les femmes et les hommes;
- l'emploi et la qualité de la langue française;
- les mesures prises pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec;
- le Plan d'action gouvernemental 2008-2013 *La diversité : une valeur ajoutée*;
- la politique de financement des services publics.

On trouvera ci-après un état des initiatives prises en 2011-2012 afin de respecter ces exigences.

Accès à l'égalité en emploi

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique, on trouvera ci-après un compte rendu des résultats obtenus en 2011-2012 en matière d'accès à l'égalité en emploi.

Tableau 13 - Accès à l'égalité en emploi				
Période visée	Nombre total de personnes embauchées			
	Réguliers ¹	Occasionnels ²	Étudiants	Stagiaires
2011-2012	17 ³	46	38	7

(1) Les données sur l'embauche du personnel régulier n'incluent que les recrutements.

(2) Les données sur l'embauche du personnel occasionnel n'incluent que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels provenant des listes de rappel, ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat a été prolongé.

(3) Il est à noter que six embauches pour des postes réguliers ont résulté de la signature des conventions collectives du personnel professionnel et fonctionnaire 2010-2015 qui prévoient d'accorder le statut temporaire aux personnes ayant cumulé 44 mois d'ancienneté au cours des 48 mois précédant la signature de ces conventions collectives. Cette règle s'applique également au personnel non syndiqué du ministère.

Tableau 14 - Nombre d'employés en place au 31 mars 2012	
Effectif total (personnes)	471

Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Rappel de l'objectif d'embauche : atteindre un taux d'embauche de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires provenant des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées pour augmenter la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

- Taux d'embauche des membres des groupes cibles.

Tableau 15 - Nombre d'embauches de membres de groupes cibles, 2011-2012

Statuts d'emplois	Embauche totale	Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi ¹
Régulier	17	1	—	—	1	2	11,8 %
Occasionnel	46	2	—	—	—	2	4,4 %
Étudiant	38	2	—	—	—	2	5,3 %
Stagiaire	7	—	—	1	—	1	14,3 %
Total	108	5	0	1	1	7	6,5 %

(1) Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné, par rapport à l'embauche totale dans le statut d'emploi.

Au cours de l'année 2011-2012, le ministère a procédé à l'embauche de 108 personnes. De ce nombre, 7 personnes (6,5 %) appartiennent à l'un ou l'autre des groupes cibles. Toutefois, il est à noter que six embauches pour des postes réguliers ont résulté de la signature des conventions collectives du personnel professionnel et fonctionnaire 2010-2015 qui prévoient d'accorder le statut de temporaire aux personnes ayant cumulé 44 mois d'ancienneté au cours des 48 mois précédant la signature de ces conventions collectives. Cette règle s'applique également au personnel non syndiqué du ministère. Si l'on exclut ces embauches, deux emplois réguliers sur onze ou 18,2 % auraient été comblés par des personnes appartenant à l'un ou l'autre des groupes cibles.

Taux d'embauche global, en pourcentage, des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs.

Tableau 16 - Taux d'embauche global, en pourcentage, des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
2009-2010	27,3 %	1,9 %	13,2 %	20,0 %
2010-2011	20,0 %	—	12,9 %	—
2011-2012	11,8 % ¹	4,4 %	5,3 %	14,3 %

(1) En excluant l'embauche des occasionnels avec 44 mois d'ancienneté au cours des 48 mois précédant la signature des conventions collectives, le taux d'embauche en provenance des groupes cibles se serait élevé à 18,2 %.

- Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier.

Rappel des objectifs :

- Pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier;
- Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Tableau 17 - Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes cibles	2012		2011		2010	
	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total %	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total %	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total %
Communautés culturelles	27	5,7 %	27	5,5 %	24	4,8 %
Autochtones	2	0,4 %	2	0,4 %	1	0,2 %
Anglophones	8	1,7 %	9	1,8 %	12	2,4 %
Personnes handicapées	7	1,5 %	6	1,2 %	4	0,8 %

Tableau 18 - Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2012

Groupes cibles	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel ¹		Personnel technicien		Personnel de bureau		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Communautés culturelles	2	2,3 %	19	6,9 %	5	7,0 %	1	2,8 %	27	5,7 %
Autochtones	—	—	2	0,7 %	—	—	—	—	2	0,4 %
Anglophones	—	—	5	1,8 %	1	1,4 %	2	5,6 %	8	1,7 %
Personnes handicapées	—	—	3	1,1 %	3	4,2 %	1	2,8 %	7	1,5 %

(1) Y compris ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

Globalement, le taux de représentation des membres des communautés culturelles, des autochtones et des anglophones se situe à 7,8 % et 37 personnes appartiennent à ces groupes. Le taux de représentation des personnes handicapées est de 1,5 % et 7 personnes sont membres de ce groupe.

Femmes

Tableau 19 - Taux d'embauche des femmes par statut d'emploi, 2011-2012

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires	Total
Nombre de femmes embauchées	14	33	24	6	77
Pourcentage par rapport au nombre total d'embauches	82,4 %	71,7 %	63,2 %	85,7 %	71,3 %

Tableau 20 - Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2012

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel ¹	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Nombre total d'employés réguliers	87	277	71	36	471
Nombre de femmes ayant le statut d'employé régulier	32	167	58	30	287
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie (%)	36,8 %	60,3 %	81,7 %	83,3 %	60,9 %

(1) Y compris les ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

- Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées.

Tableau 21 - Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées	
Nombre de participants au programme accueillis en 2011-2012	0
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du programme (en prévision des cohortes débutant en 2012)	0

- Autre mesure

Dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées tenue en juin 2011 sous la responsabilité de l'Office des personnes handicapées du Québec, le ministère a mis en ligne des capsules d'information à l'intention du personnel afin de mieux faire connaître le potentiel des personnes handicapées, favorisant ainsi le plein exercice de leur participation à la société.

Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels

Protection des renseignements personnels

Le responsable de la protection des renseignements personnels du ministère a assuré, sur une base régulière, un rôle de conseil auprès des unités du ministère en leur prodiguant des avis, notamment sur la circulation interne des renseignements personnels.

Accès à l'information

Au cours de l'exercice 2011-2012 et en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, le ministère a reçu 79 demandes d'accès à l'information portant entièrement sur des documents.

Les statistiques suivantes tiennent compte de trois demandes de la période 2010-2011 auxquelles on a répondu après le 1^{er} avril 2011 et ne tiennent pas compte de deux demandes qui étaient en instance de décision au 31 mars 2012.

- Un total de 62 demandes ont été traitées dans un délai de vingt jours et 17 demandes l'ont été dans un délai de trente jours. Une demande a été traitée dans les délais prévus à l'article 49 de la Loi.
- Au total, 28 demandeurs ont reçu une réponse favorable, six ont fait l'objet d'un refus total, dix ont fait l'objet d'une acceptation partielle, 28 ont été dirigées vers un autre ministère ou organisme, leurs demandes relevant totalement ou en partie de la compétence de ces derniers, et huit demandes visaient des documents non détenus par le ministère.
- Deux de ces demandes ont fait l'objet d'une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information.
- Aucune demande n'a nécessité la mise en place de mesures d'accommodement.
- Les articles suivants de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ont été cités dans le cas de refus total ou d'une acceptation partielle :
 - les articles 14 et 15 concernant le droit d'accès;
 - l'article 19 concernant des renseignements ayant des incidences sur les relations intergouvernementales;
 - l'article 20 concernant des renseignements ayant des incidences sur les négociations entre organismes publics;
 - les articles 21, 22, 23, 24 et 27 concernant des renseignements ayant des incidences sur l'économie;
 - l'article 29 concernant des renseignements ayant des incidences sur l'administration de la justice et la sécurité publique;

- les articles 30, 33, 34, 37, 39 et 40 concernant des renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques;
- enfin, certains renseignements ont été retenus en fonction des articles 53 et 54 concernant le caractère confidentiel des renseignements personnels.

De plus, sept demandes ont été traitées, dans un délai de 20 jours, par le responsable de l'accès à l'information du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

- Parmi celles-ci, une demande a reçu une réponse complète et une demande a reçu une réponse partielle. Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes ne détenait aucun document lié à l'objet de deux de ces demandes. Trois demandes ont été refusées.
- Pour ce qui est des demandes d'accès refusées ou partiellement acceptées, les dispositions justifiant que des renseignements ou des documents n'aient pas été communiqués découlent des articles 9, 19, 20, 34 et 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Aucune mesure d'accommodement afin de faciliter le droit d'accès à une personne handicapée n'a été demandée.

Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Tout au long de l'année 2011-2012, le ministère a maintenu à jour un site Web permettant la diffusion des documents et des renseignements visés par le *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*. Le site peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.acces.mce.gouv.qc.ca/>.

Le ministère offre, depuis le 1^{er} janvier 2012, un volet concernant l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels dans ses séances d'accueil aux nouveaux employés.

Allégement réglementaire et administratif

Le ministère du Conseil exécutif, par l'entremise du Secrétariat à la prospérité économique, au développement durable et à l'allégement réglementaire et administratif, est responsable de la *Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif*. Puisqu'il n'applique pas lui-même de réglementation, il n'est pas assujéti à la Politique, contrairement aux ministères et aux organismes gouvernementaux qui sont directement responsables de la mise en œuvre de celle-ci.

À titre de coordonnateur de l'action gouvernementale, le ministère veille à développer les outils et les guides nécessaires à la réalisation des analyses d'impact réglementaire et des déclarations d'impact réglementaire, à examiner les analyses et les déclarations produites par les ministères et organismes et à formuler des recommandations à cet égard.

Conformément à la Politique, le ministère fait rapport périodiquement au gouvernement des réalisations des ministères et des organismes touchant la Politique gouvernementale. Ce rapport particulier soumis au Conseil des ministres fait état, non seulement des résultats relatifs à l'application de la Politique gouvernementale, mais aussi de l'avancement des autres mesures et des progrès des ministères et des organismes en matière d'allégement réglementaire et administratif.

Développement durable et changements climatiques

Le Plan d'action de développement durable 2008-2013

- Objectif gouvernemental 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière, et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.
- Objectif ministériel 1 : Promouvoir la démarche de développement durable au sein du ministère ainsi qu'auprès de la clientèle de ses différents secrétariats.

Action : Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du *Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel*.

Indicateur : Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation et de formation au développement durable.

Cibles : 80 % d'employés sensibilisés d'ici 2011 et 50 % d'employés formés d'ici 2013.

Gestes	Suivis
Mettre en œuvre un plan de sensibilisation et de formation du personnel du ministère à la démarche de développement durable.	Réalisé : activités de sensibilisation réalisées en continu.
Mettre en place les moyens pour connaître l'évolution du niveau de connaissance de la démarche de développement durable par le personnel du ministère.	Débuté : des activités de formation. Vérification en continu du nombre de visites de la section sur le développement durable dans l'intranet ministériel.

Résultats de l'année

Sensibilisation

- Au cours de l'année 2010-2011, la totalité du personnel du ministère avait été rejointe par au moins une activité de sensibilisation. Les résultats de l'enquête sur le taux de sensibilisation des employés du secteur public à la démarche de développement durable au Québec, réalisée en mai 2011 par l'Institut de la statistique du Québec, indiquent que 90 % du personnel du secteur public a été sensibilisé, ce qui inclut les employés du ministère.
- Dix numéros du bulletin électronique *L'Écho-Réseau*, traitant des principes de développement durable, ont été envoyés à l'ensemble du personnel du ministère. Le bulletin est un produit du Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques. Avec les quatre numéros publiés en 2010-2011, les 16 principes de développement durable ont été présentés à 100 % du personnel du ministère.
- Un total de douze capsules d'information ont été diffusées dans l'intranet du ministère portant sur divers sujets relatifs au développement durable. L'intranet du ministère a reçu 274 544 visites en 2011-2012.

- La rubrique « développement durable » sur l'intranet ministériel a été bonifiée par la publication du rapport d'enquête sur le taux de sensibilisation des employés du secteur public, de l'Institut de la statistique du Québec, ainsi que par la publication des dix numéros du bulletin L'Écho-Réseau. Cette section de l'intranet a reçu 512 visites en 2011-2012.

Formation

- Le ministère a identifié 145 personnes dans les cinq catégories de personnels ciblés par le *Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable, version 2012-2013*. Le plan stipule que 50 % de ce personnel devra être formé avant le 31 mars 2013. La cible de formation au développement durable du ministère est ainsi établie à 73 personnes. En 2011-2012, sept personnes ont suivi une formation offerte par le Bureau de coordination du développement durable.
- Le ministère a élaboré une stratégie de formation du personnel privilégiant la formation en ligne. À cet effet, il a signé une entente avec le Centre d'expertise des grands organismes pour utilisation du matériel pédagogique conçu par ce dernier.
- Le ministère a élaboré et offert, conjointement avec le Bureau de coordination du développement durable, trois séances de formation sur la prise en compte des principes de développement durable dans la planification stratégique. Cette formation a été offerte aux ministères et aux organismes, à Québec et à Montréal. Un total de 81 personnes ont été ainsi formées par le ministère.

Autres activités

- Au cours de la dernière année, le ministère a participé à la rencontre du Groupe de travail « Sensibilisation et formation ». Ce groupe a été créé en 2008 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour contribuer à la mise en application du *Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation auprès du personnel de l'administration publique*.

- Objectif gouvernemental 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière, et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.
- Objectif ministériel 1 : Promouvoir la démarche de développement durable au sein du ministère ainsi qu'auprès de la clientèle de ses différents secrétariats.

Action : Sensibiliser les ministères et organismes et les soutenir dans l'application de la Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif.	
Indicateur : Nombre d'actions réalisées dans un but de sensibilisation des ministères et organismes (publications, activités de sensibilisation).	
Cible : Un rapport par an sur l'état de l'application et de la mise en œuvre dans les ministères et organismes et publication d'au moins deux bulletins MOINS et MIEUX.	
Gestes	Suivis
Promouvoir un usage équilibré et responsable de l'outil réglementaire.	Poursuivi. Cinq bulletins <i>MOINS ET MIEUX</i> (mai, juillet, octobre et décembre 2011 de même que mars 2012) ont été publiés.
Organiser des activités de sensibilisation à l'intention des répondants ministériels.	Poursuivi.

- Objectif gouvernemental 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière, et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.
- Objectif ministériel 1 : Promouvoir la démarche de développement durable au sein du ministère ainsi qu'auprès de la clientèle de ses différents secrétariats.

Action : Faire connaître les principes et la démarche de développement durable à la haute direction des ministères et organismes pour en faciliter la mise en œuvre.

Indicateurs : Intégration du développement durable aux attentes gouvernementales des hauts dirigeants et cinq autres moyens de communication d'ici 2013.

Cibles : Nombre de moyens de communication mis en place pour sensibiliser la haute direction des ministères et organismes.

Gestes	Suivis
Intégrer le développement durable aux attentes gouvernementales.	Poursuivi : intégration des préoccupations liées au développement durable aux attentes gouvernementales 2011-2012 des hauts dirigeants.
Mettre en œuvre un plan de sensibilisation des hauts dirigeants des ministères et des organismes au développement durable.	Deux activités de sensibilisation réalisées en 2011-2012. Depuis la mise en œuvre du plan d'action en 2008, six activités ont eu lieu afin de sensibiliser les hauts dirigeants à l'impact des changements climatiques.

- Objectif gouvernemental 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière, et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.
- Objectif ministériel 1 : Promouvoir la démarche de développement durable au sein du ministère ainsi qu'auprès de la clientèle de ses différents secrétariats.

Action : Favoriser le développement, par les partenaires, d'activités ciblant la clientèle jeunesse en matière de développement durable.

Indicateurs : Nombre et nature des activités développées.

Cibles : Selon les projets conclus avec les partenaires.

Geste	Suivi
Conclure des ententes avec des corporations qui œuvrent dans le domaine du développement durable.	Poursuivi.

Résultats de l'année

Durant l'année 2011-2012, trois subventions ont été octroyées à trois organismes différents :

- Une subvention d'un montant de 342 546 \$, à la Corporation Katimavik Opcan, afin d'offrir des stages portant sur le développement durable à de jeunes Québécois dans différentes régions du Québec.
- Une subvention au montant de 350 000 \$, à la Fondation Stephen R. Bronfman, afin de mobiliser les jeunes de 14 à 17 ans autour d'un projet de développement durable et de les sensibiliser à l'importance de leur contribution en vue d'améliorer leur milieu de vie.
- Une subvention d'un montant de 127 500 \$, à la Fédération étudiante universitaire du Québec, afin de créer des postes d'agents étudiants de développement durable et de mettre en œuvre des initiatives et des projets sensibilisant et impliquant la population étudiante aux enjeux de développement durable.

- Objectif gouvernemental 6 : Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.
- Objectif ministériel 2 : Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités du ministère.

Action : Mettre en œuvre des pratiques et des activités écoresponsables.	
Indicateur et cible : Diffusion des lignes directrices d'ici 2010 puis mise en œuvre d'actions liées aux lignes directrices dans l'ensemble du ministère.	
Gestes	Suivis
Diffuser des lignes directrices en matière de pratiques écoresponsables.	Terminé : les lignes directrices en matière de pratiques écoresponsables ont été adoptées et diffusées.
Mettre en œuvre des mesures pour réduire les impacts environnementaux du ministère.	Poursuivi.
Résultats de l'année	
Le ministère a poursuivi les mesures mises en application au cours des années précédentes, concernant notamment la gestion de matières résiduelles, la gestion de biens excédentaires, la gestion de l'utilisation du papier et l'économie d'énergie dans les bureaux.	
Dix distributeurs supplémentaires d'eau embouteillée ont été retirés des locaux du ministère.	

- Objectif gouvernemental 12 : Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.
- Objectif ministériel 3 : Aider l'adoption de réglementations fondées sur un équilibre entre les objectifs d'équité sociale, de préservation de l'environnement et de compétitivité de l'économie.

Action : Mettre à jour la <i>Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif</i> pour la rendre plus efficace et plus facile d'application par les ministères et les organismes.	
Indicateur et cible : Politique mise à jour d'ici 2010.	
Geste	Suivi
Développer de nouvelles orientations pour favoriser l'équilibre entre les objectifs d'équité sociale, de préservation de l'environnement et de compétitivité de l'économie.	Poursuivi.
Résultats de l'année	
La révision de la Politique a fait l'objet de travaux dans le cadre du Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative. En particulier, dans son rapport, le Groupe de travail recommande de « Remplacer l'actuelle <i>Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif</i> par une politique des meilleures pratiques réglementaires et administratives inspirée des expériences étrangères et canadiennes... ». L'horizon de réalisation a été fixé à 2013.	

- Objectif gouvernemental 20 : Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.
- Objectif ministériel 4 : Favoriser un rapprochement entre les pouvoirs décisionnels et l'ensemble de la population.

Action : Faciliter l'accès des citoyens à l'information, notamment dans un souci d'équité et de transparence.	
Indicateurs et cible : Mise en œuvre de la réglementation d'ici 2013 et suivi de son application. Accompagnement des ministères et organismes dans la mise en place de la réglementation sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.	
Geste	Suivi
Mettre en place la réglementation sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.	Poursuivi.
Résultats de l'année	
– Le Conseil des ministres a approuvé, le 24 mars 2011, la prépublication dans la Gazette officielle du projet de règlement visant les ordres professionnels. Le projet est paru le 6 avril 2011. Les quelques commentaires reçus ont été pris en considération. – Des représentants du Conseil interprofessionnel du Québec et du ministère ont poursuivi les travaux d'élaboration d'un guide de référence pour la mise en œuvre du règlement applicable aux ordres professionnels. – Le ministère a tenu sept réunions de travail, dont cinq avec des représentants du secteur municipal et deux avec des représentants du secteur de l'éducation, afin de leur présenter une proposition de projet de règlement les concernant. – L'analyse des rapports d'évaluation de la mise en œuvre du <i>Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels</i> dans les ministères et les organismes a été effectuée. Ces rapports ont été produits par des fournisseurs de services externes.	

- Objectif gouvernemental 23 : Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.
- Objectif ministériel 5 : Faciliter la promotion des principes de développement durable dans les relations intergouvernementales canadiennes.

Action : Saisir les occasions qui se présentent pour assurer la promotion des principes de développement durable dans le cadre des travaux du Conseil de la fédération et des divers échanges avec les autres gouvernements du Canada.

Indicateur et cible : Occasions où les principes ont été promus (lorsque les occasions se présentent).

Geste	Suivi
Promouvoir les principes de développement durable dans les travaux du Conseil de la fédération et les échanges avec les autres gouvernements au Canada et autres.	Poursuivi.

Résultats de l'année

Dans le cadre des travaux du Conseil de la fédération

- Le 14 juin 2011, les premiers ministres des provinces et des territoires ont convenu de la mise sur pied du Conseil de gestion de l'eau du Conseil de la fédération. Composé de hauts fonctionnaires de chaque province et territoire canadien, le Conseil de gestion de l'eau fournira de l'information et des conseils stratégiques aux premiers ministres sur les grandes tendances, les enjeux et les possibilités liées aux ressources hydriques du pays et la promotion de la Charte de l'eau, adoptée par le Conseil de la fédération en août 2010.
- Le 22 juillet 2011, les premiers ministres, réunis pour leur rencontre estivale annuelle, ont appuyé la mise en place d'un programme national de financement des mesures d'atténuation des catastrophes naturelles. Cette stratégie devrait notamment viser les communautés autochtones et des régions nordiques où les effets des changements climatiques sur le pergélisol ont des répercussions majeures sur des infrastructures essentielles.
- À la même occasion, les premiers ministres ont dévoilé les noms des lauréats du septième Prix d'alphabétisation du Conseil de la fédération. Décernés dans chaque province et territoire, ces prix viennent notamment souligner des réalisations exceptionnelles, des pratiques novatrices en alphabétisation.
- Lors de la Semaine canadienne de l'eau, qui avait lieu du 19 au 25 mars 2012, les premiers ministres ont invité les Canadiens à réfléchir à leur « empreinte eau » et à participer à des événements organisés dans leurs communautés pour les sensibiliser aux questions locales relatives à l'eau.

Dans le cadre des activités d'analyse et de veille relatives au fédéralisme environnemental et au développement durable

- Publication d'un article sur le fédéralisme et la lutte contre les changements climatiques : Alexis Bélanger, *Fédéralisme canadien et lutte contre les changements climatiques*, 2011 Forum constitutionnel, volume 20, n° 1.

Dans le cadre des échanges avec la francophonie canadienne

En vertu du Programme de coopération intergouvernementale et du Programme d'appui à la francophonie canadienne, au moins sept des projets soutenus sont liés étroitement au développement durable.

- *Québec-Nouveau-Brunswick en action pour des communautés en santé* : Deuxième année d'un projet visant à faire des politiques et des approches locales de mieux-être et de santé des outils de développement local durable. C'est un partenariat qui consiste à développer l'approche des Villes et villages en santé du Québec au Nouveau-Brunswick.
- *Enviro. Initiative* visant à rechercher des partenaires au Québec en vue d'un transfert de connaissance et de savoir-faire sur les questions environnementales auprès de la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne.
- *Terroir, identité et séduction* : deuxième année d'un projet visant à favoriser le développement rural par la mise en valeur de produits du terroir. Cette initiative est un projet d'échanges et de transfert de savoir-faire entre la région de Saint-Louis-de-Bastache, Saskatchewan et celle de Charlevoix, Québec.
- *Recherches pour une meilleure exploitation de la tourbe au Nouveau-Brunswick* : des tentatives pour atténuer l'impact des changements climatiques. Cette initiative de recherche Québec – Nouveau-Brunswick vise à mieux connaître les effets des changements climatiques sur l'industrie de la tourbe au Nouveau-Brunswick afin d'adapter celle-ci aux changements climatiques et de réduire la charge sédimentaire sur l'environnement.
- *Processus géomorphologiques et dynamiques des escarpements côtiers de la Péninsule acadienne en réponse au changement climatique récent* : cette initiative de recherche Québec – Nouveau-Brunswick consiste à déterminer quels sont les principaux agents et processus d'érosion qui caractérisent la dynamique côtière de la Péninsule acadienne dans un contexte climatique changeant.
- *Défis des communautés côtières à l'heure des changements climatiques dans le golfe du Saint-Laurent* : ce projet de recherche Québec – Nouveau-Brunswick vise à mettre les diverses disciplines de l'environnement et du développement territorial au service des communautés côtières qui doivent affronter plusieurs risques, telles l'érosion et les inondations ainsi que la fréquence des marées de tempête provoquées par les changements climatiques.
- *Modélisation du régime thermique des cours d'eau à saumons du Québec et du Nouveau-Brunswick* : cette initiative de recherche Québec – Nouveau-Brunswick vise à adapter des outils de modélisation de la température de l'eau au contexte des rivières à saumon du sud du Québec et du Nouveau-Brunswick. Le principal objectif est de vérifier l'adéquation de l'échelle spatiale d'échantillonnage des données utilisées dans les modèles thermiques, utiles à la gestion des stocks de saumons en rivière.

- Objectif gouvernemental 24 : Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.
- Objectif ministériel 6 : Souligner le mérite des citoyens dans un souci d'évolution de la société québécoise.

Action : Faire des membres de l'Ordre national du Québec des ambassadeurs de l'excellence en leur donnant l'occasion de partager leur expérience et leurs connaissances.

Indicateur : Nombre d'activités permettant, dans le cadre de la mission éducative et culturelle de l'Ordre national du Québec, de faire rayonner les membres de l'Ordre dans leur communauté ou dans leur secteur d'activité.

Cible : Dix activités d'ici 2013.

Geste	Suivi
Jouer un rôle éducatif et culturel en organisant des activités permettant aux membres de l'Ordre national du Québec de rayonner.	Poursuivi.
Résultats de l'année	
– Rédaction d'une publication intitulée <i>Ordre national du Québec – Honneur au peuple québécois – Historique</i>. – Refonte et lancement du nouveau site Internet de l'Ordre national du Québec – La Délégation générale du Québec à Londres a accueilli, le 27 novembre 2011, l'astronaute canadienne Julie Payette, C.Q., dans le cadre de la deuxième « Québec Annual Lecture ». L'événement, organisé par la Délégation générale du Québec et soutenu par l'Ordre national du Québec, vise à faire connaître auprès du public britannique l'excellence et la créativité de personnalités québécoises qui se sont démarquées dans leur domaine d'activité, tant sur la scène nationale que sur la scène internationale.	

- Objectif gouvernemental 26 : Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Objectif ministériel 7 : Soutenir des projets autochtones favorisant la création d'emplois et d'entreprises ainsi que le développement social des communautés.

Action : Participer à l'amélioration des conditions de vie des communautés autochtones en participant au financement d'infrastructures communautaires et sociales.

Indicateurs : Montants alloués pour la mise en place d'infrastructures dans les communautés autochtones du Québec

Geste		Suivi	
Financer des projets d'infrastructures communautaires dans le cadre du Fonds de développement pour les autochtones et du Fonds d'initiatives autochtones.		Poursuivi : des investissements de plus de 4,6 millions de dollars pour des infrastructures communautaires ont été annoncés au cours de l'année financière 2011-2012.	
Résultats de l'année			
Nation	Communauté	Projet	Financement Fonds d'initiatives autochtones
Algonquins	Lac-Simon	Terrassement de la maison des aînés	50 000 \$
		Centre communautaire	880 000 \$ ¹⁸
	Timiskaming	Centre communautaire	325 000 \$
Innus	Essipit	Centre communautaire montagnais d'Essipit Phase 2	574 256 \$
	Unamen Shipu (La Romaine)	Maison des jeunes	490 104 \$
Naskapis	Kawawachikamach	Nouveau garage municipal	674 156 \$

¹⁸ Financement du Fonds de développement pour les autochtones.

Nation	Communauté	Projet	Financement Fonds d'initiatives autochtones
Inuits	Kangirsuk	Église Full Gospel	97 616 \$
	Quaqtaq	Rénovation de piscine	97 616 \$
Micmacs	Gesgapegiag	Centre de services sociaux	141 852 \$
	Listuguj	Centre d'activités pour les jeunes Patinoire multifonctionnelle	523 050 \$ 56 019 \$
Mohawks	Kahnawake	Radio K103	680 000 \$

Les changements climatiques

La mesure 17 du *Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques* prévoit que les ministères doivent définir un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par les déplacements des employés pour se rendre au travail.

Comme d'autres organisations, le ministère a continué à mettre à la disposition du personnel le programme *L'Abonne Bus*, en collaboration avec le Réseau de transport de la Capitale et la Société de transport de Lévis. Ce programme favorise l'utilisation du transport collectif. L'abonnement, d'une durée minimale d'un an, offre aux employés qui y adhèrent un rabais de 10 % du coût du laissez-passer mensuel ainsi qu'un mode de paiement simplifié par retenue sur le salaire. Au 31 mars 2012, 122 employés étaient inscrits au programme.

Égalité entre les femmes et les hommes

Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Cette politique, intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, a été lancée en décembre 2006 et trace la marche à suivre pour les dix prochaines années. Un premier plan d'action a été mis en œuvre pendant la période 2007-2011. Un deuxième plan d'action couvre la période 2011-2015.

La politique et son plan d'action associent tous les ministères et organismes du gouvernement à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le ministère est engagé dans deux mesures :

- soutenir financièrement les projets lancés par les femmes autochtones (mesure 54);
- atteindre la parité entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des sociétés d'État et en assurer le maintien (mesure 89).

Le Fonds d'initiatives autochtones, géré par le ministère, soutient notamment le développement de l'entrepreneuriat des femmes autochtones en augmentant à 60 % la limite maximale de l'aide globale affectée par le gouvernement du Québec – et ses sociétés d'État – en ce qui a trait aux dépenses admissibles d'un projet. De même, le cumul de l'aide consentie par les deux ordres de gouvernement passe à 95 % du coût du projet. Au total, le Fonds d'initiatives autochtones a permis d'investir 1,3 million de dollars, à ce jour, en entrepreneuriat féminin autochtone. Ces mesures visant à favoriser l'accessibilité des femmes autochtones au programme ont été reconduites dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones II (FIA II).

Par l'entremise du Fonds d'initiatives autochtones, le ministère a notamment alloué une somme de 180 000 \$ à l'organisme Femmes autochtones du Québec inc. pour le soutien à la mission globale d'un organisme communautaire. Cette somme s'inscrit à l'intérieur d'une entente triennale (2009-2012) et a été versée à même le volet Action communautaire.

En 2011-2012, le ministère a également soutenu plusieurs autres projets initiés et pilotés par des femmes autochtones, dont la marche Mamu Nikanitetu, le Comité des femmes de Mashteuiatsh et le développement de compétences de femmes autochtones vivant des obstacles à l'emploi. Pour ce qui est de la parité entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des sociétés d'État, la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* prévoit que ces conseils devront être constitués à parts égales de femmes et d'hommes, et ce, à compter du 14 décembre 2011.

Au 31 mars 2012, la proportion de femmes siégeant aux conseils d'administration des 22 sociétés d'État et organismes visés par l'énoncé de politique *Moderniser la gouvernance des sociétés d'État* était de 52,4 % comparativement à 48,3 % au 31 mars 2011.

Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015

L'analyse différenciée selon les sexes est un processus d'analyse favorisant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes par l'entremise des orientations et des actions d'instances décisionnelles de la société sur les plans local, régional et national. Un premier plan d'action a été mis en œuvre pendant la période 2007-2010. Un deuxième plan d'action s'applique à la période 2011-2015.

Le ministère est engagé dans trois actions :

- Insérer l'analyse différenciée selon les sexes dans l'évaluation du Fonds d'initiatives autochtones et en appliquer les recommandations dans sa reconduction (action 33);
- Mettre en place des comités de concertation Québec-Premières Nations et Québec-Inuits (action 34);
- Considérer les réalités différenciées des jeunes filles et des garçons dans la mise en œuvre du Programme IDÉO 16-17 (action 35).

L'évaluation du Fonds d'initiatives autochtones comporte des éléments d'information et d'analyse relatifs à l'analyse différenciée selon les sexes. Elle a fait l'objet de recommandations afférentes à l'analyse différenciée selon les sexes, qui seront prises en compte dans le cadre de la mise en œuvre du programme renouvelé sous la dénomination Fonds d'initiatives autochtones II.

Les discussions entourant la création du comité de concertation Québec-Premières Nations ont débuté et l'analyse différenciée selon les sexes sera intégrée aux travaux à venir.

Le Programme IDÉO 16-17 est une mesure d'accompagnement personnalisée ayant pour objectif d'aider les jeunes de 16 et de 17 ans en difficulté à réaliser leur projet de vie et à atteindre leur autonomie sociale, professionnelle ou personnelle. Les agents IDÉO 16-17 travaillent au sein des 110 carrefours jeunesse-emploi de la province. Le ministère estime que l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes dans ce programme permettra de garantir l'adaptation nécessaire des services pour assurer l'égalité entre les filles et les garçons.

Pour l'année 2011-2012, les carrefours jeunesse-emploi ont effectué leur reddition de comptes au ministère sur la base de la répartition femmes-hommes. De plus, des démarches de consultation ont également été menées par le ministère et par le Secrétariat à la condition féminine auprès des agents IDÉO 16-17 afin de voir à la faisabilité de l'analyse différenciée selon les sexes dans cette mesure. Une fois ces démarches terminées, et si elles sont concluantes, des formations pourront être offertes aux agents IDÉO.

Emploi et qualité de la langue française

Le ministère veille au respect des dispositions de sa politique linguistique. À cette fin, et en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, il répond aux questions du personnel relatives aux clauses de la Politique.

En 2011-2012, le ministère a fourni aux diverses unités qui le composent les conseils linguistiques utiles et veillé à la révision linguistique des textes ministériels de grande diffusion.

Mesures prises pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec

Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010, Rapport du commissaire au développement durable, Changements démographiques, volet « cadre de gestion et cohérence gouvernementale »

Soutien à la prise de décision gouvernementale (paragraphe 2.72)

Afin d'actualiser la démarche de veille et de coordination de la réflexion en matière de changements démographiques, le ministère du Conseil exécutif a procédé aux activités suivantes :

- Le ministère a poursuivi les rencontres avec les sous-ministres et les dirigeants d'organismes.
 - Deux présentations ont été effectuées, les 11 octobre 2011 et 15 février 2012.
 - Une présentation a été effectuée au secrétaire général le 16 décembre 2011.
- Au total, depuis 2010-2011, le ministère a organisé 30 rencontres avec les sous-ministres et les dirigeants d'organismes, et cela indépendamment de la présentation effectuée au secrétaire général.
 - Un total de 27 ministères et organismes ont été rencontrés pour discuter des principaux défis concernant la question démographique et de la nouvelle démarche visant à favoriser la cohérence des interventions gouvernementales dans ce domaine, et ce, à la lumière des recommandations du commissaire au développement durable.
- Ces rencontres ont également permis de sensibiliser l'administration à la réponse transmise au commissaire au développement durable.
- Le ministère a continué la mise à jour du réseau des répondants des ministères et des organismes concernés par la problématique des changements démographiques.

Le ministère a poursuivi avec les autres ministères et organismes le relevé systématique des objectifs globaux liés aux changements démographiques retenus par le gouvernement ainsi qu'un inventaire préliminaire des initiatives en matière de changements démographiques engagées durant la période 2009-2012.

- Le ministère a poursuivi un certain nombre d'initiatives afin de se doter d'une démarche coordonnée permettant de recueillir et d'analyser les informations nécessaires pour tracer un portrait précis de la situation, d'évaluer les risques et les possibilités ainsi que de produire les informations visant à renseigner le gouvernement en temps opportun pour la prise de décision. Le ministère a engagé les initiatives suivantes :
 - Le ministère a actualisé et formulé par écrit la démarche visant à effectuer la veille et la coordination des actions gouvernementales en matière de changements démographiques. Cette démarche comprend notamment des échéanciers ainsi qu'une méthode de cueillette d'informations auprès des ministères et des organismes.

- Le ministère a communiqué cette démarche et transmis des attentes aux sous-ministres et aux dirigeants d'organismes concernés par la problématique des changements démographiques.
- Le ministère a poursuivi son activité d'étalonnage sur les politiques en matière de changements démographiques. Six notes d'information ont été produites à cet effet.

Autres mécanismes de cohérence (paragraphe 2.85)

Le ministère a entrepris l'intégration plus systématique des enjeux associés au développement durable et à la démographie dans certaines méthodes et certains outils d'analyse.

En ce qui concerne les outils d'analyse utilisés pour soutenir les comités ministériels, les travaux ont porté sur les différentes clauses d'impact prévues dans les lois, décrets, accords ou autres. En particulier, le ministère :

- a présenté aux autorités du secrétariat général une évaluation du traitement accordé actuellement aux dites clauses par ses analystes et par les ministères aux autorités du secrétariat général ainsi que des pistes de solutions pour l'amélioration de ses outils actuels;
- collabore à un projet de recherche comparative relativement aux méthodes et aux outils utilisés dans d'autres juridictions.

Pour ce qui est des mécanismes d'encadrement et des outils d'analyse à l'égard de la planification stratégique, le ministère a mis en application le document explicatif *Prise en compte des principes de développement durable dans la planification stratégique des ministères et des organismes du gouvernement du Québec* à l'occasion des rencontres de travail avec les représentants des ministères et des organismes portant sur leurs projets de plan stratégique, tout en mettant l'accent sur la question des changements démographiques. De plus, le ministère a ajusté ses critères d'analyse des projets de plans stratégiques afin d'y inclure les préoccupations à l'égard du développement durable et notamment celles liées aux changements démographiques.

Plan d'action gouvernemental 2008-2013

La diversité : une valeur ajoutée

La Politique gouvernementale *La diversité : une valeur ajoutée* a été adoptée en 2008. Elle s'inscrit dans l'éventail des politiques et des stratégies visant à atteindre les mêmes objectifs d'égalité des chances et de participation d'autres groupes de la population – les femmes, les personnes handicapées, les jeunes ou les personnes en situation de pauvreté – et les complète. Elle agit aussi en complémentarité avec la Politique d'intégration des personnes immigrantes.

Le plan d'action associe tous les ministères et organismes gouvernementaux aux efforts en vue de favoriser la participation de tous à l'essor du Québec.

Le ministère est engagé dans deux mesures :

- stimuler la participation à la vie publique et la représentation dans les instances décisionnelles (mesure 6.2);
- viser l'équité de représentation des différentes composantes de la société dans les conseils d'administration des sociétés d'État et des organismes publics (mesure 6.3).

Le ministère a mis sur pied un comité de représentation et de concertation des jeunes des communautés culturelles et des minorités visibles. Le but de ce comité est de permettre aux groupes de jeunes visés de mieux faire connaître leurs préoccupations et leurs besoins et de les associer aux débats publics et aux discussions qui concernent la jeunesse québécoise. Parmi trente-deux candidatures, quinze jeunes ont été choisis par un comité de sélection piloté par le ministère et tributaire des organismes associés à la démarche de recherche des candidats. Ces jeunes, âgés de 15 à 35 ans, ont été sélectionnés en fonction de divers critères, tels le profil professionnel et académique, le genre, l'origine, la participation citoyenne et l'implication dans la communauté. La première rencontre du comité de représentation et de concertation des jeunes a eu lieu le 29 mars 2012, à Montréal, et a été réalisée en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et le Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé.

Par ailleurs, les conventions de subvention 2009-2014 signées entre le ministère et les forums jeunesse mentionnent que le conseil d'administration desdits forums doit être formé de membres votants de 35 ans et moins. Ceux-ci doivent représenter le territoire rural et urbain, ainsi que le profil de la population régionale, notamment autochtone, minorité linguistique et minorité culturelle. Il y a 19 forums jeunesse au Québec, excluant ceux des communautés crie et inuit, soit un par territoire de conférences régionales des élus. Le ministère estime à 30 le nombre de minorités culturelles siégeant au sein des différents conseils de forum.

En ce qui concerne les conseils d'administration des sociétés d'État, la *Politique favorisant la constitution des conseils d'administration des sociétés d'État dont l'identité culturelle des membres reflète les différentes composantes de la société québécoise* a été adoptée le 30 novembre 2011.

Au 31 mars 2012, les conseils d'administration des sociétés d'État étaient formés, à 10,1 %, de membres à temps partiel dont l'identité culturelle reflète les différentes composantes de la société québécoise (communautés culturelles, autochtones et anglophones).

Tableau 22 - Nombre de personnes reflétant la diversité culturelle parmi les membres des conseils d'administration (à temps partiel) des organismes visés par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État

Date	Nombre total de membres	Autochtones		Communautés culturelles		Anglophones		Total
31 mars 2012	247 (temps partiel)	1	0,4 %	18	7,3 %	6	2,4 %	25 10,1 %

Quant aux titulaires d'un emploi supérieur dans les ministères et organismes, la représentation de la diversité culturelle au 31 mars 2012 était la suivante :

- 5 % des titulaires à temps plein;
- 8,6 % des titulaires à temps partiel.

Tableau 23 - Nombre de personnes reflétant la diversité culturelle parmi les titulaires d'un emploi supérieur (incluant les membres des conseils d'administration des organismes visés par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État)

Date	Nombre total de titulaires	Autochtones		Communautés culturelles		Anglophones		Total
31 mars 2012	726 (temps plein)	1	0,1 %	23	3,2 %	12	1,7 %	36 5,0 %
	1748 (temps partiel)	10	0,6 %	85	4,9 %	55	3,1 %	150 8,6 %

Politique de financement des services publics

La *Politique de financement des services publics* a été rendue publique lors du dépôt du budget 2009-2010. Elle vise à améliorer le financement des services publics pour en maintenir la qualité. Elle a également pour objet d'assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire.

Cette politique prévoit qu'à compter de 2010-2011, les ministères et les organismes du gouvernement sont tenus de présenter, dans leur rapport annuel de gestion, certains renseignements relatifs au financement de leurs services.

Le ministère n'offre aucun service tarifé. Les subventions administrées par le ministère ne se prêtent pas à une tarification des services rendus, car elles visent des objectifs communautaires ou de développement social.

Annexes

Annexe 1 – Composition des comités ministériels permanents au 31 mars 2012

Comité des priorités

Le premier ministre, qui en assume la présidence

La vice-première ministre, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui en assume la vice-présidence

La présidente du Conseil du trésor

Le président du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable

La présidente du Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel

Le président du Comité ministériel du développement des régions et de l'occupation du territoire et président du Comité de législation

Le président du Comité des communications

Le ministre des Finances, ministre du Revenu et ministre responsable de la région de Montréal

Le ministre de la Santé et des Services sociaux

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et ministre responsable de la Capitale-Nationale

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord

Le ministre de la Sécurité publique

Le ministre des Transports

Comité des priorités économiques

Le premier ministre, qui en assume la présidence

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, qui en assume la vice-présidence

La présidente du Conseil du trésor

Le président du Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Le ministre des Finances et ministre du Revenu

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord

Le ministre des Transports

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Comité de législation

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, qui en assume la présidence

Le ministre de la Justice, qui en assume la vice-présidence

La ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie

La ministre de la Famille

La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles

La whip en chef du gouvernement

Le président du caucus du parti du gouvernement

Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui en assume la présidence

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, qui en assume la vice-présidence

Le ministre de la Justice

La ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le ministre de la Sécurité publique

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

La ministre de la Famille

La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles

La ministre du Travail

Le ministre responsable des Affaires autochtones

La ministre responsable des Aînés

Le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne et ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information

La ministre déléguée aux Services sociaux

La whip en chef du gouvernement

Le président du caucus du parti du gouvernement

Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, qui en assume la présidence

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord, qui en assume la vice-présidence

La ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie

La ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor

Le ministre des Finances et ministre du Revenu

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Le ministre des Transports

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

La ministre du Tourisme

Le ministre délégué aux Transports

Le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune

Le ministre délégué aux Finances

La whip en chef du gouvernement

Le président du caucus du parti du gouvernement.

Comité ministériel du développement des régions et de l'occupation du territoire

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et de la région du Centre-du-Québec, qui en assume la présidence

Le ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec, qui en assume la vice-présidence

La ministre responsable de la région de l'Estrie

La ministre responsable de la région de Laval, de la région des Laurentides et de la région de Lanaudière

Le ministre responsable de la région de Montréal

Le ministre responsable de la région de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine et de la région du Bas-Saint-Laurent

La ministre responsable de la région de la Mauricie

Le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

La ministre responsable de la région de la Montérégie

Le ministre responsable de la région de l'Outaouais

Le ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la région de la Côte-Nord

La whip en chef du gouvernement

Le président du caucus du parti du gouvernement

Conseil du trésor

La ministre responsable de l'Administration gouvernementale, qui en assume la présidence

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, qui en assume la vice-présidence

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

La ministre responsable des Aînés

Le ministre de la Sécurité publique

**Annexe 2 – Lois et règlements dont l’application est confiée
au premier ministre, au ministre responsable des Affaires
intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie
canadienne et ministre responsable de la Réforme des
institutions démocratiques et de l’Accès à l’information
et au ministre responsable des Affaires autochtones
au 31 mars 2012**

Lois et règlements dont l’application est confiée au premier ministre

Alpha		Titre des lois et des règlements
1	E-18	Loi sur l'exécutif
		E-18, r.1 Règlement sur les exemptions de publication intégrale des décrets
		E-18, r.2 Décret établissant le Grand Sceau du Québec
2	M-30 à l'exception des sections II, III.1 et III.2	Loi sur le ministère du Conseil exécutif
		M-30, r. 1 Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics
		M-30, r.2 Règlement sur la signature de certains documents du ministère du Conseil exécutif
3	M-34	Loi sur les ministères
4	O-7.01	Loi sur l'Ordre national du Québec
		O-7.01, r.1 Règlement sur les insignes de l'Ordre national du Québec

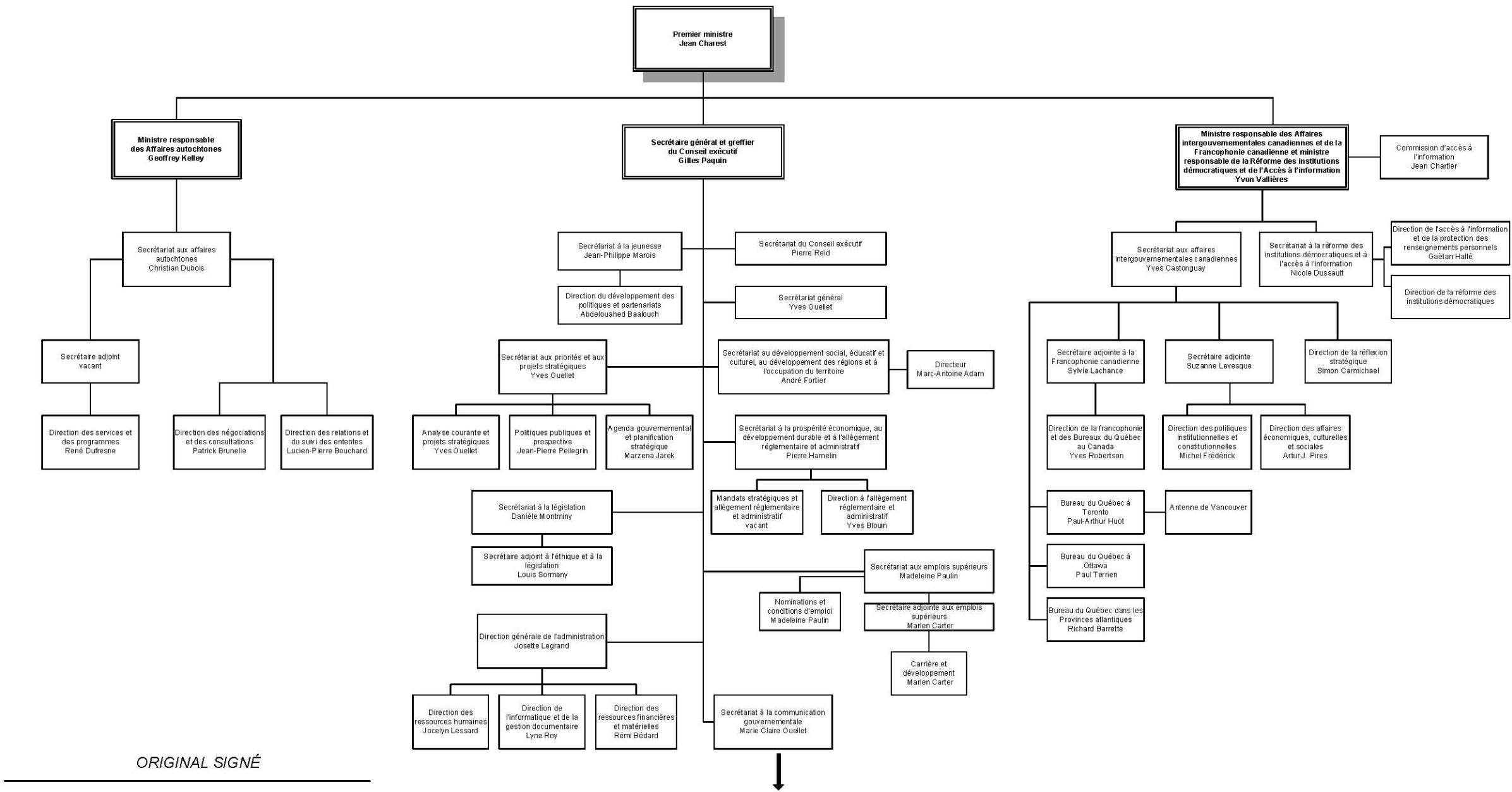
**Lois et règlements dont l'application est confiée au ministre responsable
des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne
et ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques
et de l'Accès à l'information**

Alpha		Titre des lois et des règlements
1	A-2.1	Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
		A-2.1, r.1 Code de déontologie des membres de la Commission d'accès à l'information
		A-2.1, r.2 Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels
		A-2.1, r.3 Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels
		A-2.1, r.4 Règlement sur les organismes publics tenus de refuser de confirmer l'existence et de donner communication de certains renseignements
		A-2.1, r.5 Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres de la Commission d'accès à l'information
		A-2.1, r.6 Règles de preuve et de procédure de la Commission d'accès à l'information
2	C-7.1	Loi sur le Centre de la francophonie des Amériques
3	E-20.2	Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec
4	M-30 section II	Loi sur le ministère du Conseil exécutif
5	P-39.1	Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé

**Lois et règlements dont l'application est confiée
au ministre responsable des Affaires autochtones**

Alpha		Titre des lois et des règlements
1	A-6.1	Loi sur l'Administration régionale crie
2	C-59.1	Loi sur le Conseil régional de zone de la Baie-James
3	M-30 section III.2	Loi sur le ministère du Conseil exécutif
4	S-10.1	Loi sur la Société de développement des Naskapis
5	S-18.1	Loi sur la Société Makivik

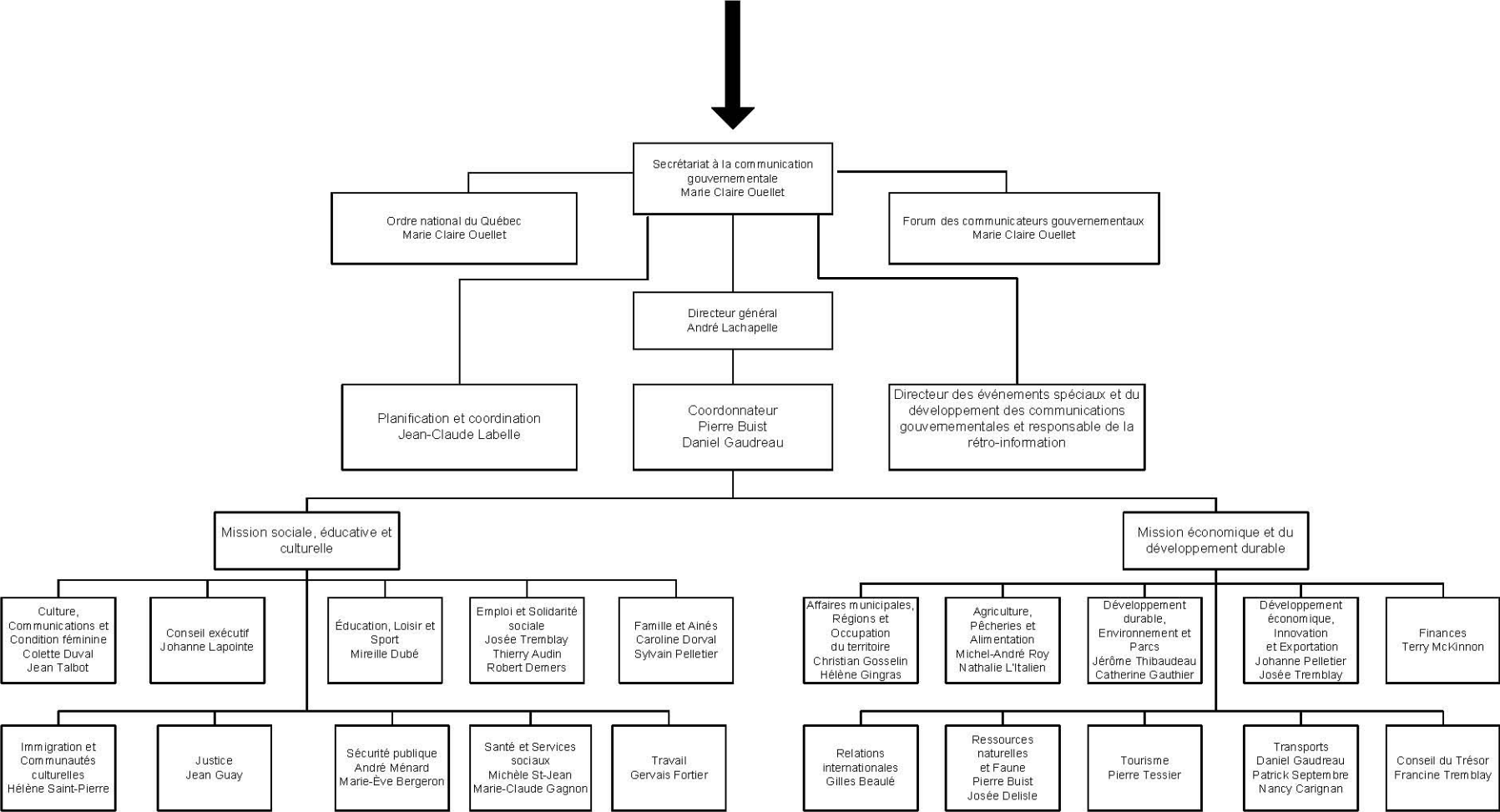
Annexe 3 – Organigramme du ministère du Conseil exécutif au 31 mars 2012



ORIGINAL SIGNÉ

Gilles Paquin, secrétaire général
2012-03-31

Voir page 2



www.mce.gouv.qc.ca